



Commission de Bassin versant de l'Yser

Rapport d'activités 2017



USAN
5, rue du Bas
59320 Radinghem en Weppes
<http://www.usan.fr>

Sommaire

1^{ère} Partie -Rapport Administratif - Présentation et organisation de l'USAN

I. <u>Présentation</u>	page 4
II. <u>Les instances de l'USAN</u>	
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2017	page 5
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2017	page 7
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2017	page 8
III. <u>l'organisation administrative</u>	
1/ Organigramme au 31/12/2017	page 11
2/ Présentation des Directions	page 12

2^{ème} Partie - Rapport Technique – Bilans de travaux 2017 présentés par direction

Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière	page 17
Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux	page 27

Pôle Prévention des inondations

Direction de la Prévention des Inondations	page 37
Direction des Infrastructures Hydrauliques	page 37

3^{ème} Partie - Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2017

1/Vue d'ensemble	page 54
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 55
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 56

II. Budget annexe de l'USAN

Présentation générale du compte administratif 2017

1/Vue d'ensemble	page 58
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 59
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 60

III. <u>Liste des Marchés Publics</u>	page 62
---------------------------------------	---------

4^{ème} Partie - Rapport d'activités sur le bassin

1/ Administratif	page 65
2/ Bilan technique par direction	page 67

1^{ère} Partie

Rapport Administratif

Présentation et organisation de l'USAN

I. Présentation et organisation de l'USAN	page 4
II. Les instances de l'USAN	page 5
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2017	page 5
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2017	page 7
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2017	page 8
III. L'organisation administrative	page 11
1/ Organigramme au 31/12/2017	page 11
2/ Présentation des Directions par pôle	page 12

I. Présentation et organisation de l'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), est un établissement public reconnu par arrêté préfectoral du 17 août 1966 et par arrêté préfectoral du 5 mai 2014 portant approbation des statuts suite à la fusion au 1er janvier 2014.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de près de 1 300 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 3 compétences :

- Hydraulique (entretien et aménagements des cours d'eau et lutte contre les inondations)
- Participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre les espèces invasives

L'USAN en quelques chiffres :

- Membres adhérents : **120 communes et 1 communauté de communes**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 286,93 Km**
- Superficie : (Bassin Versant global) **132 600 Ha**

Au 31 décembre 2017, le comité syndical comprend 59 membres titulaires élus par 11 collèges électoraux composés par 2 délégués désignés par chacune des 120 communes et 1 communauté de communes membres.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'USAN emploie 39 agents administratifs et techniques, encadrés par le Directeur Général des Services.

II. Les instances de l'USAN au 31/12/2017

1/ Les membres de l'USAN

1 Communauté de communes des Hauts de Flandre

— Bambecque
— Broxeele
— Bollezeele
— Esquelbecq
— Herzeele
— Lederzeele
— Ledringhem
— Oost-Cappel
— Rexpoëde
— Volckerinckhove
— West-Cappel
— Wormhout
— Wylder
— Zegerscappel

120 communes

— Allennes-les Marais
— Anstaing
— Arnèke
— Aubers

— Bailleul
— Baisieux
— Bambecque
— Bavinchove
— Beaucamps-Ligny
— Berthen
— Blaringhem
— Boeschepe
— Boëseghem
— Bois-Grenier
— Bollezeele
— Bondues

— Borre
— Bousbecque
— Bouvines
— Broxeele
— Buysscheure

— Caëstre
— Camphin-en-Carembault
— Cassel
— Chemy
— Comines

— Deûlemont

— Ebblinghem
— Eecke
— Englos
— Ennetières-en-Weppes
— Erquinghem-le-Sec
— Erquinghem-Lys
— Escobecques
— Esquelbecq
— Estaires

— Flêtre
— Fleurbaix
— Forest-sur-Marque
— Fournes-en-Weppes
— Frelinghien
— Fretin
— Fromelles

— Godewaersvelde
— Gondecourt

— Hallennes-lez-Haubourdin
— Hantay
— Hardifort
— Haubourdin
— Haverskerque
— Hazebrouck
— Herlies
— Herzeele
— Hondegheem
— Hondschoote
— Houplin-Ancoisne
— Houplines
— Houtkerque

— Illies

— La Bassée
— La Chapelle-d'Armentières
— La Gorgue
— Lambersart
— Laventie
— Le Doulieu
— Le Maisnil
— Lederzeele
— Ledringhem
— Lestrem
— Linselles
— Lompret
— Lorgies
— Lynde

— Marquette-lez-Lille	— Radinghem-en-Weppes	— Verlinghem
— Marquillies	— Renescure	— Vieux-Berquin
— Merris	— Rexpoëde	— Volckerinckhove
— Merville	— Roncq	
— Méteren	— Rubrouck	
— Morbecque		— Wallon-Cappel
	— Sailly-sur-la-Lys	— Wambrechies
— Neuf-Berquin	— Sainghin-en-Weppes	— Warneton
— Neuve-Chapelle	— Sainte-Marie-Cappel	— Wavrin
— Neuville en Ferrain	— Saint-Jans-Cappel	— Wemaers-Cappel
— Nieppe	— Saint-Sylvestre-Cappel	— Wervicq-Sud
— Noordpeene	— Salomé	— West-Cappel
	— Santes	— Wicres
— Ochtezeele	— Seclin	— Willems
— Oost-Cappel	— Sercus	— Winnezele
— Oudezele	— Staple	— Wormhout
— Oxelaëre	— Steenbecque	— Wylder
	— Steenvoorde	
— Pérenchies	— Steenwerck	
— Phalempin	— Strazeele	— Zegerscappel
— Pradelles	— Terdeghem	— Zermeezele
— Prêmesques	— Thiennes	— Zuytpeene
	— Tourcoing	
— Quesnoy-sur-Deûle	— Tressin	

2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2017

Monsieur	Etienne	BAJEUX	Président
Monsieur	Jacques	DRIEUX	1 ^{er} Vice Président
Monsieur	Jean-Jacques	DEWYNTER	2 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Thierry	LAZARO	3 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Bernard	BAES	4 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Joël	DEVOS	5 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Jean-Noël	TANCRE	6 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Rodrigue	DESMET	7 ^{ème} Vice Président
Monsieur	André	BAES	8 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Jacques	HOUSSIN	9 ^{ème} Vice Président
Madame	Edith	STAELEN	10 ^{ème} Vice Présidente
Monsieur	Jérôme	DARQUES	11 ^{ème} Vice Président
Monsieur	Michel	DESMAZIERES	Membre du Bureau
Monsieur	Henri	CARON	Membre du Bureau
Monsieur	Fabrice	DELANNOY	Membre du Bureau
Monsieur	Gilbert	VAN STAEN	Membre du Bureau
Monsieur	Yvan	HENNION	Membre du Bureau
Madame	Monique	CARON	Membre du Bureau

3/ Composition du Comité Syndical de l'USAN au 31/12/2017

Collège électoral d'Estaires

Monsieur	BAES	Bernard	Estaires	Délégué titulaire
Monsieur	CARON	Henri	Le Doulieu	Délégué titulaire
Madame	DELANNOYE	Jeanne-Marie	Méteren	Déléguée titulaire
Monsieur	CREPIN	Maxime	Neuf-Berquin	Délégué titulaire
Monsieur	VERBEKE	Sébastien	Flêtre	Délégué titulaire
Monsieur	VERRIER	Jean-Michel	Méteren	Délégué suppléant
Monsieur	VANSTRACEELE	Lionel	Le Doulieu	Délégué suppléant

Collège électoral de l'Yser

Monsieur	DRIEUX	Jacques	Noordpeene	Délégué titulaire
Madame	STAELEN	Edith	Steenvoorde	Déléguée titulaire
Madame	CARON	Monique	Staple	Déléguée titulaire
Monsieur	DELASSUS	Christian	Ledringhem	Délégué titulaire
Monsieur	CUVELIER	Jean-Jacques	Bavinchove	Délégué titulaire
Monsieur	HEYMAN	François	Winnezeele	Délégué titulaire
Monsieur	MARIS	Gérard	Godewaersvelde	Délégué titulaire
Monsieur	BONDUAUEUX	Alain	Bambecque	Délégué titulaire
Monsieur	DENAES	Régis	Oudezeele	Délégué titulaire
Monsieur	BEUN	Bernard	Terdeghem	Délégué titulaire
Monsieur	DECANTER	Bertrand	Bollezeele	Délégué titulaire
Madame	DECLERCK	Myriam	Winnezeele	Déléguée suppléante
Monsieur	VAESKEN	Dominique	Saint-Sylvestre-Cappel	Délégué suppléant
Monsieur	BYACHE	Bruno	West-Cappel	Délégué suppléant

Collège électoral de Saint Jans Cappel

Monsieur	DEVOS	Joël	Steenwerck	Délégué titulaire
Monsieur	DELANNOY	Fabrice	Nieppe	Délégué titulaire
Monsieur	DECROCK	Benoît	Saint-Jans-Cappel	Délégué titulaire
Monsieur	BOULINGUIEZ	Jean-Marie	Bailleul	Délégué titulaire
Monsieur	SONNEVILLE	Philippe	Steenwerck	Délégué titulaire
Madame	MOONE	Patricia	Berthen	Déléguée suppléante

Collège électoral de la Bourre

Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques	Steenbecque	Délégué titulaire
Monsieur	DARQUES	Jérôme	Morbecque	Délégué titulaire
Monsieur	GANTOIS	Philippe	Hazebrouck	Délégué titulaire
Monsieur	DUCROQUET	Olivier	Borre	Délégué titulaire
Monsieur	DUQUENNE	Henri-Joseph	Thiennes	Délégué titulaire
Monsieur	WILLEMS	Roland	Haverskerque	Délégué titulaire
Monsieur	CRINQUETTE	Philippe	Caestre	Délégué titulaire
Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc	Hondeghem	Délégué suppléant
Monsieur	TRAISNEL	Olivier	Wallon Cappel	Délégué suppléant

Collège électoral de Lys Deûle

Monsieur	HOUSSIN	Jacques	Verlinghem	Délégué titulaire
Monsieur	BAJEUX	Etienne	Radinghem-en-Weppes	Délégué titulaire
Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe	Laventie	Délégué titulaire
Monsieur	TURPIN	Edmond	La Gorgue	Délégué titulaire
Monsieur	DUBURCQ	Jean-Pierre	Erquinghem-Lys	Délégué titulaire
Monsieur	LEBLEU	Bernard	Fromelles	Délégué titulaire
Monsieur	LEROY	André	Comines	Délégué titulaire
Monsieur	DAMBRE	Thierry	Ennetières en Weppes	Délégué titulaire
Monsieur	ACOSTA	Pierre	Erquinghem-le-Sec	Délégué titulaire
Monsieur	ACQUETTE	Jean-Pierre	Sailly-sur-la-Lys	Délégué titulaire
Monsieur	DUFOUR	Pascal	Quesnoy sur Deûle	Délégué titulaire
Monsieur	BURETTE	Jean-Marc	Fleurbaix	Délégué suppléant
Monsieur	GRUSON	Jean	Erquinghem-Lys	Délégué suppléant
Monsieur	PACAU	Michel	Frelinghien	Délégué suppléant

Collège électoral de Phalempin

Monsieur	LAZARO	Thierry	Phalempin	Délégué titulaire
Monsieur	DESMAZIERES	Michel	Gondecourt	Délégué titulaire
Monsieur	HOTTIN	Jean-Paul	Camphin-en-Carembault	Délégué titulaire
Monsieur	MANGEZ	Pascal	Seclin	Délégué titulaire
Monsieur	BALLEKENS	André	Phalempin	Déléguée titulaire
Madame	LEFEBVRE	Brigitte	Chemy	Déléguée titulaire
Madame	SION	Colette	Camphin-en-Carembault	Déléguée suppléante
Monsieur	LEVECQ	Guillaume	Gondecourt	Délégué suppléant

Collège électoral de la Libaude

Monsieur	TANCRE	Jean-Noël	Marquillies	Délégué titulaire
Monsieur	VAN STAEN	Gilbert	Wicres	Délégué titulaire
Monsieur	DROLEZ	Jean-Marc	Salomé	Délégué titulaire
Monsieur	ROLLAND	Eric	Sainghin-en-Weppes	Délégué titulaire
Monsieur	DESMET	Philippe	Salomé	Délégué titulaire
Madame	LIAGRE	Anne-Catherine	Wicres	Délégué suppléant

Collège électoral de la becque de Neuville

Monsieur	DESMET	Rodrigue	Roncq	Délégué titulaire
Monsieur	HENNION	Yvan	Halluin	Délégué titulaire
Madame	HEYMAN	Claudine	Neuville-en-Ferrain	Déléguée titulaire
Monsieur	DOZIERE	Philippe	Halluin	Délégué titulaire
Monsieur	PETILLON	Michel	Roncq	Délégué suppléant

Collège électoral compétence 2 SAGE

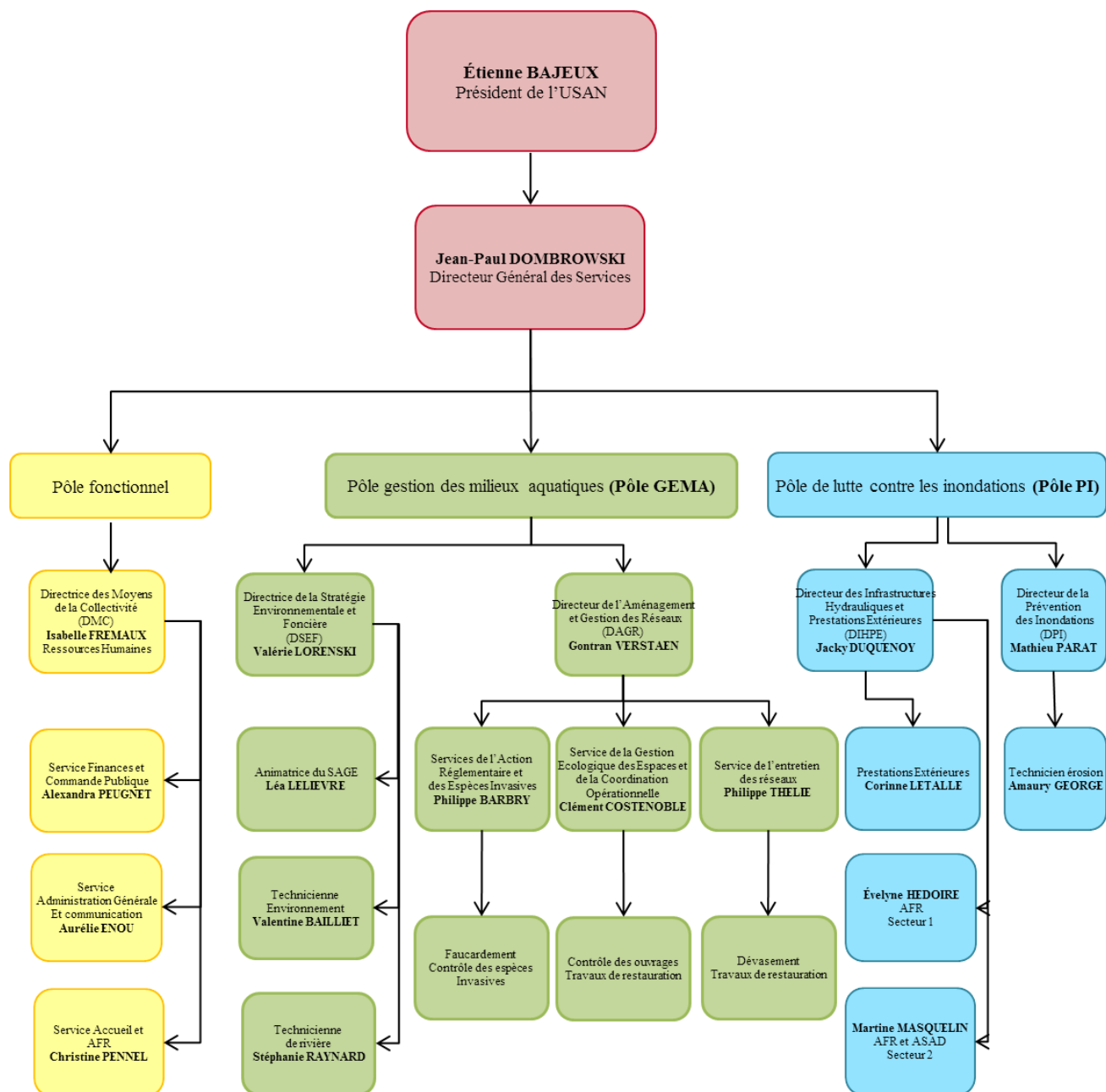
Monsieur	VERMERSCH	Jérôme	Hondschoote	Délégué titulaire
Monsieur	SAISON	Hervé	Hondschoote	Délégué suppléant

Collège électoral compétence 3 Lutte contre les nuisibles

Monsieur	HOCEDZ	Bernard	Lorgies	Délégué titulaire
Monsieur	MESTDAGH	Jean	Allennes les Marais	Délégué titulaire
Monsieur	LIEVEN	Ronald	Neuve-Chapelle	Délégué suppléant

III. l'organisation administrative

1/ Organigramme au 31/12/2017



2/ Présentation des Directions

Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière : Valérie LORENSKI

La Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière pilote les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Cette Direction assure également la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers de la réalisation de plans et programmes tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser ou les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

Cette direction gère :

- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur et de 3 conducteurs de travaux, 7 équipes de terrain sont déployées sur le territoire.



Pôle Prévention des Inondations

Direction de la Prévention des Inondations : Mathieu PARAT

La Direction de la Prévention des Inondations pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues et aux aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole.

Cette direction élabore également le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et suit l'élaboration de celui de la Lys. Elle participe à la définition des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et accompagne les structures en charge de la définition des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI).

Direction des Infrastructures Hydrauliques : Jacky DUQUENOY

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère les projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc... de la conception jusqu'au suivi de chantier.

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...



Pôle Fonctionnel

Direction des Moyens de la Collectivité : Isabelle FREMAUX

Cette direction gère 4 domaines:

- **Finances** : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

- **Ressources Humaines** : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

- **Marchés publics** : Le service des commandes publiques a en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

- **Administration générale** : Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)

L'USAN, Prestataire de Services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une soixantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4^{ème} Section des Wateringues et 2 autres Syndicats Intercommunaux (jusqu'au 31/12/2017).

2^{ème} Partie

Rapport Technique sur le territoire de l'USAN

Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière	page 17
Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux	page 27

Pôle Prévention des inondations

Direction de la Prévention des Inondations	page 37
Direction des Infrastructures Hydrauliques	page 37

Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière

1) ETUDES

a. Etudes sur l'entretien des cours d'eau

Les plans de gestion des cours d'eau sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ans. Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier de nombreux partenaires, ces études visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

De nombreux plans de gestion sont désormais approuvés par arrêté préfectoral. C'est donc le temps de la mise en œuvre des programmes de travaux.



Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 31/12/2017

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en km	Etat de la démarche au 31/12/2017	
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE
Bourre	2010	27.5	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 14 décembre 2016
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 5 avril 2017
Plate Becque Borre Becque	2011	97	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Autorisé le 6 décembre 2017
Longue Becque et Melde	2013	60	Validation lors de la réunion du 23 février 2014	Remarques envoyées en DDTM le 30 juin 2017
Méteren Becque	2009	48.75	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Autorisé le 28 décembre 2015
Libaude	2015	21	Dossier validé	Dossier loi sur l'eau en cours de rédaction
Lys-Deûle	2011	385	Terminée Validée par le SIA Lys-Deûle en novembre 2012	Autorisé le 13 juin 2016
Frênelet	2010	52	Terminée Validée par le SIA Lys-Deûle en septembre 2011	En attente de l'enquête publique
Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	2011	47	Terminée Validée par le SIA Saint-Jans en novembre 2012	Autorisé le 19 septembre 2017
Yser	2011	160	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Autorisé le 26 septembre 2016

En complément de ces plans de programmation pluriannuelle de travaux, des dossiers de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Les dossiers suivants ont été traités et rédigés :

- **Dévasement du courant du Leet et du Doulieu (bassin d'Estaires)** : ce dévasement est nécessaire pour lutter contre l'hydrocotyle fausse-renoncule, espèce invasive qui s'est répandue dans ces deux cours d'eau affluents de la Lys.

- **Dévasement de la Becque de la Viscourt (bassin de la becque de Neuville)** : ce dossier comprend le dévasement de l'amont du cours d'eau ainsi que des actions de plantations et de restauration du lit mineur (risbermes).

En vue de la préparation des dossiers loi sur l'eau, suite à des demandes de travaux ou pour des besoins d'études, des études topographiques ont été réalisées en régie sur :



		Linéaire (ml)	Cubature (m3)
BASSIN LYS DEULE			
Ct des Breux amont	Escobecques / Englos	2930	476,9
Ct Lebleu	Sailly s/ Lys	1940	483,7
Fossé rue du moulin (hors réseau)	Sailly s/ Lys	2450	0,0
fossé rue Bataille (hors réseau)	Sailly s/ Lys	740	0,0
Ct des poteries	Radinghem	1260	362,7
Ct de la rue Deleval	Aubers	470	176,7
Ct Descamps	Aubers	1390	174,0
Ct de la rue Neuve	Aubers	1740	465,9
Ct de Piètre	Aubers	1360	114,0
Ct des Boulants	Aubers	1000	232,5
Ct Duprez	Laventie / Fleurbaix	4180	728,9
Ct Petite haie	Santes	830	440,5
Ct du Bas Pommereau	Aubers	1490	0,0
Fossé rue des Clinques (hors réseau)	La Gorgue	740	146,2
Ct du Haut Pommereau	Aubers	660	85,3
Ct Mouquet	Fromelles	1350	540,3
Ct de la Biette	Fromelles	1890	425,2
Becque du Pont Bertin	Houplines / La Chapelle d'Arm	3290	800,6
Becque du paradis	La Chapelle d'Arm / Ennetières	2580	265,2
Jonction Biez-Layes	Erquinghem / Bois grenier	2565	666,9
Ct des Amoureux aval	Laventie	1140	0,0
Ct du Ponchel	Laventie / La Gorgue	6590	0,0
Ct Mariage plaques	Sailly s/ Lys	2470	0,0
Liaison Bannois-Ponchel	La Gorgue	150	0,0
Sous-TOTAL 1		45205	6585,5
BASSIN YSER			
Gauwe Becque	Esquelbecq	1980	73,0
Crulle Becque	Wormhout	3480	179,2
Ruisseau St Joseph	Wormhout	720	155,5
Rommel becque	Steenvoorde / Eecke	5600	36,0
Sous-TOTAL 2		11780	443,7
BASSIN BOURRE			
Becque de Nieppeveld	Steenbecque	430	0,0
Becque des champs	Steenbecque	1220	0,0
Balle becque	Steenbecque	1270	0,0
Becque des 60	Steenbecque	370	0,0
Becque des 80	Steenbecque / Thiennes	2270	0,0
Becque des 80 Paradiso	Steenbecque	990	474,8
Becque des 40	Thiennes	1150	230,4
Ct de Bourbecque	Haverskerque	2660	0,0
Grande Steenbecque	Steenbecque / Morbecque	8790	0,0
Sous-TOTAL 3		19150	705,2
BASSIN ESTAIRES			
Ct du Piebrouck	Meteren / Berthen	2810	0,0
Ct du Leet Ouest	Bailleul	1580	829,5
Ct du Leet Est	Bailleul	1930	1127,7
Meteren Becque amont	Meteren	710	0,0
Ct du Doulieu	Steenwerck / Le Doulieu	7390	1285,7
Sous-TOTAL 4		14420	3242,9
TOTAL GENERAL		90555	10977,9

Les analyses de sédiments sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiquées notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests éco-toxicologiques. Ainsi, les analyses suivantes ont été réalisées :

- Courant de la Viscourt (4 prélèvements – Norme S1 ¹)
- La becque du Wacquet (5 prélèvements – Norme S1)
- La Becque des Prés Bavons (4 prélèvements – Norme S1, ISDI² et test H14 ³)
- Le courant du Maresquel (3 prélèvements – Norme S1)
- Le courant des Poteries (4 prélèvements – Norme S1)
- La Dérivation de la Melde (2 prélèvements – test H14)
- Courant du Leet (3 prélèvements – Norme S1)
- Courant du Doulieu (5 prélèvements – Norme S1)

En vue de la préparation des dossiers, des études floristiques ont été réalisées par le bureau d'études CERE sur la Libaude et le canal de la Nieppe.

b. Autres études

Une étude est également en cours pour le dévasement du bassin de Blaringhem (Baudeflet).

L'arrêté préfectoral autorisant les travaux du plan de gestion Lys-Deûle prescrit la réalisation d'une étude sur le réseau plaqué. Cette étude doit comprendre :

- Un bilan des opérations de retrait et de remplacement des plaques
- Un recensement de l'ensemble du réseau plaqué sur le périmètre du plan de gestion
- Un diagnostic de l'état des plaques
- Une étude technique et chiffrée du retrait des plaques et des contraintes qui s'y opposent
- Une étude technique et chiffrée de remplacement ou de réparation des plaques
- Une analyse des enjeux naturels et hydrauliques
- Des propositions d'actions.

Afin d'entamer cette étude, un stage a permis de débiter un premier diagnostic partiel de l'état du réseau plaqué.

¹ Norme S1 = analyses dans les sédiments des principaux métaux (Cuivre, Cadmium, Plomb, Mercure, Zinc, Arsenic, Nickel, Chrome), hydrocarbures (16 HAP), et polychlorobiphényles (7 PCB)

² ISDI = tests physico-chimiques pour l'entrée en Installation de Stockage des Déchets Inertes

³ Test H14 = test éco-toxicologique

2. Foncier et urbanisme

a. Stratégie foncière

Après la signature des deux conventions foncières avec la SAFER en 2014 pour le bassin versant de la Lys et en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN poursuit sa réflexion sur la stratégie foncière à mener pour les futurs aménagements hydrauliques prévus dans les PAPI Lys et Yser. La profession agricole a été mobilisée sur le sujet au travers de réunions de travail avec la FDSEA et la Chambre d'Agriculture afin de construire un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues. Un groupe de travail composé des membres du bureau a permis également de travailler sur la rédaction du protocole agricole aujourd'hui terminée.

b. Gestion foncière

Le domaine foncier de l'USAN s'est fortement élargi avec les acquisitions menées pour la réalisation des ZEC de Borre. Mais d'autres ZEC sont également en propriété de l'USAN ou simplement mise à disposition par les communes. L'ensemble de ce foncier doit être géré pour programmer les actions d'entretien et anticiper les travaux plus importants.

Après la mise en place du plan de gestion des ZEC de Borre en fin d'année 2015, le service a entrepris la réalisation de plans de gestion pour l'ensemble des bassins ou d'expansion des crues gérées par l'USAN. La rédaction de ces plans de gestion s'accompagne d'une régularisation et d'une mise en jour des dispositifs de gestion foncière selon que l'USAN est simple gestionnaire ou propriétaire des ouvrages. Ce travail débuté en 2016 sur les bassins CRESETY (Noordpeene, Boeschèpe et Godewaersvelde), de Phalempin, de Saint-Jans-Cappel et de Quesnoy s'est poursuivi en 2017 sur les bassins de Renescure, A25 et Oudezele.

c. Servitudes

- Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.
- Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, expertises...) ont été suivis concernant le respect des servitudes de passage et de travaux sur les cours d'eau suivants :
- Courant Duprez (Laventie)
- Courant du Fauquissart (Laventie)
- Courant du Frênelet (Lorgies)
- Courant des Lauwets (Sailly-sur-la-Lys)
- Courant des Poteries (Radinghem-en-Weppes)
- Courant du Pont Bertin (Houplines)
- 2 dossiers sur le Courant Lutun (Sailly-sur-la-Lys)
- Rivières des Layes (Laventie)
- Courant du Pont de Pierre (Fleurbaix)
- Courant de l'Épurette Becque à Merville
- Déclaration préalable à Haverskerque
- La Papote Becque à Morbecque
- Rue du pont du pont à Hazebrouck

- La Plate Becque à Vieux Berquin
- Courant de la Maladrerie à Estaires
- Becque du Bois Greffier à Flêtre
- La Libaude à Sainghin-en-Weppes
- Des contributions ont également été apportées aux PLU, lors de renouvellement ou de leur établissement :
- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- SCOT de Flandre Intérieure
- Aménagement foncier de Zegerscappel, Bollezeele, Pitgam et Crochte
- PLU de Merville

d. Extension du réseau de compétence de l'USAN

A la demande des communes, l'USAN étudie les possibilités d'extension de son réseau de compétence en fonction de 4 critères basés sur : l'intérêt hydraulique global (bassin versant) de la voie d'eau, les ouvrages, l'état général du cours d'eau et l'absence de pollution visible. Sur ces bases, plusieurs demandes ont été examinées :

- **Courant du Haut Pommereau** : Aubers a formulé une demande d'ajout sur le courant du Haut Pommereau qui pourra être repris au réseau après la réalisation de travaux de restauration par la commune

- **Fossé à Marquillies** : la partie aval d'un fossé à Marquillies, l'amont devant être remis en conformité.

- Les demandes émanant de Sainghin-en-Weppes et d'Herlies ne pourront être intégrées qu'après réalisation de travaux de restauration.



3. ECOSYSTEM

Le projet ECOSYSTEM a été accepté en milieu d'année 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Ce projet prévoit, sur la Bourre, de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

Sur les autres bassins, ce projet permet notamment une surveillance des espèces invasives (rats musqués et plantes exotiques envahissantes)

4. LINBATYS

Le projet LINBATYS a reçu un accord de l'Europe en fin d'année 2017. En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LINBATYS entreprend des actions sur les affluents de la rive droite de la Lys et en particulier les actions du plan de gestion Lys-Deûle et aussi des actions sur le bassin de la becque de Neuville.

5. SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle est en cours d'élaboration. L'USAN apporte son concours technique et financier⁴ à l'élaboration de ce document aujourd'hui « porté » par la MEL notamment au travers des Commissions Thématiques mise en place. L'USAN a participé à 2 réunions du SAGE en 2017 concernant les Commissions Thématiques et la stratégie du SAGE.

6. SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys a fait l'objet d'une révision en 2017. L'USAN a contribué à la révision du SAGE en apportant son avis notamment sur l'entretien des cours d'eau et la gestion des étiages. Les techniciens ont participé à 2 réunions du SAGE pour la révision.

⁴ Une convention financière lie les principaux intervenants en matière d'eau sur le territoire du SAGE Marque-Deûle. Ce dernier n'a pas de structure porteuse officielle comme cela peut être le cas pour le SAGE Lys (SYMSAGEL) et pour le SAGE Audomarois (SMAGEAA). C'est la MEL qui assure ce portage actuellement via l'application de la convention.

7. Le SAGE de l'Yser

Le SAGE de l'Yser est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016.



Actions réalisées en 2017

- Mise en œuvre du plan de communication (site internet, réseaux sociaux),
- Rédaction et diffusion d'un dépliant explicatif sur le SAGE,
- Suivi des documents d'urbanisme (PLUI CCFI/CCHF et SCoT Pays Cœur de Flandre),
- Accompagnement technique des communes de Steenvoorde et Godewaersvelde sur l'élaboration d'un zonage pluvial,

- Steenvoorde

Suite à plusieurs réunions techniques, un cahier des clauses techniques a été validé afin de lancer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) sur la base de l'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser. Ce schéma intégrera le fonctionnement du réseau d'assainissement (eaux pluviales et usées) et proposera des actions permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique et la qualité des cours d'eaux.

- Godewaersvelde

Un zonage pluvial est en cours d'élaboration. Des réunions techniques ont été organisées avec la CCFI, Noréade, le Département, le Maire et l'adjoint aux travaux afin de définir les aménagements possibles. Les débits générés ont été calculés par sous bassin versant afin d'être comparés aux débits capables du réseau d'assainissement.

- Mise en œuvre de l'étude sur la qualité de l'eau du bassin versant (campagne de prélèvement ponctuels),

Depuis septembre 2017, un prestataire de l'Agence de l'Eau réalise une campagne d'analyses mensuelles. Ces analyses seront réalisées sur 18 mois sur 10 points de prélèvements en plus des deux stations situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe. Ces analyses concernent : les paramètres physico-chimiques classiques, la bactériologie, les métaux de la DCE et les pesticides. Des mesures de débit sont réalisées par l'USAN au moment des prélèvements.

- Intégration de la disposition A-9.4 du SDAGE 2016-2021 sur les zones humides du SAGE, Cette disposition demande au SAGE d'identifier les zones à enjeux sur lesquelles des mesures : de préservation doivent être menées, de restauration ainsi que les zones qui permettent le maintien d'une agriculture économique viable en milieux humides. La classification a été validée en réunion de la CLE en décembre 2017 après une période d'un mois pour que les communes et la profession agricole émettent leurs avis.

- Mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels sur les zones humides « à restaurer »,

L'USAN et le CEN ont décidé de s'associer en 2018 dans le cadre d'une convention afin d'améliorer la connaissance des zones humides prioritaires (inventaires faune-flore-habitats) et de proposer des pistes d'actions pour leur préservation, leur gestion et leur valorisation à travers.

- Mise en place d'un groupe technique sur les pratiques agricoles,
- Réalisation d'une brochure transfrontalière sur la réglementation en zone agricole,
- Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser 2016-2020,
- Suivi du PAPI d'intention de l'Yser.

Objectifs 2018

L'année 2018 sera la 2ème année de mise en œuvre du SAGE de l'Yser. Il est prévu de :

a. Partager et mettre en œuvre le SAGE

- Réaliser et diffuser le rapport d'activité 2017,
- Réaliser et diffuser le plan de communication de la CLE du SAGE,
- Assurer la mise à jour du site interne et de la page Facebook.

b. Agir sur les milieux aquatiques et le patrimoine naturel

- Suivi de la mise en œuvre de la convention entre l'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- Suivi de la prise en compte de la classification dans les documents d'urbanisme,
- Suivi des travaux du Plan de Gestion Ecologique 2016-2020 de l'USAN,
- Suivi des programmes de restauration/création de mares et communication,
- Sensibilisation des scolaires.

c. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Etude qualité : rejets et analyses,
- Inventaire des activités des déchetteries.

d. Agir pour la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Diffuser la brochure transfrontalière sur la réglementation en zone agricole,
- Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique et de la filière locale,
- Réaliser le zonage à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif.

e. Prévenir le risque d'inondations

- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des zonages pluviaux,
- Suivi de la stratégie alternative au PAPI de l'USAN.

Pôle Gestion des Milieux Aquatiques
Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux

Bilan de travaux



I. Travaux d'entretien

a) LE FAUCARDEMENT

Ce travail est réalisé par une pelle hydraulique équipée d'un panier faucardeur. Il consiste à faucher la végétation encombrante du lit du cours d'eau.

Le faucardement est assuré principalement en période automne-hiver assurant ainsi l'évacuation optimale des eaux en période la plus sujette aux inondations.

Un faucardement d'été est assuré sur quelques cours d'eau afin d'éviter les débordements lors des orages estivaux.



Lors de la campagne 2017/2018, le linéaire de faucardement est de **668 975 mètres** sur l'ensemble du territoire de l'USAN.

Le faucardement est réalisé en régie et par entreprise et se décompose de la façon suivante :

En régie : 343 980 mètres linéaire pour un montant de 532 481.04 € TTC

Par entreprise : 337 545 mètres linéaire pour un montant de 338 281.14€ TTC

b) L'éparage

Ce travail est réalisé par un tracteur équipé par un bras épareur. Il consiste à broyer la végétation sur les talus des cours d'eau et les digues.

L'éparage est une opération complémentaire au faucardement. L'éparage et le giro-broyage sont également utilisés pour l'entretien des bassins et des ZEC.

Lors de la campagne 2017/2018, le linéaire d'éparage sur le territoire de l'USAN est de **315 984 mètres carré**.

L'éparage est réalisé en régie, pour un montant de **37 918.08 € TTC**.



c) ENTRETIEN MANUEL DES COURS D'EAU.

L'entretien manuel sur le territoire de l'USAN est réalisé en régie ainsi que par le biais d'associations d'insertion.

Ces équipes assurent une surveillance régulière de l'ensemble du réseau et entretiennent les cours d'eau par méthodes douces.

- Elagage/abattage/fauche
- Entretien des bassins (fauche/taille des haies)
- Curage de cours d'eau plaqués
- Entretien et réparation d'ouvrage
- Gestion d'espèces indésirables
- Renforcement par génie végétale, fascinage, clayonnage, boudin de coco...
- Surveillance du réseau

Les opérations d'entretien manuel sur l'ensemble du territoire de l'USAN représentent **287.75 jours** de présence de nos équipes pour **48 503 mètres** d'entretien de cours d'eau.

Les associations d'insertions Canal berges, ORME ACTIVITES et REAGIR ont été présente **5 380.50 heures** pour un montant de **58 348.69 €**.



II. TRAVAUX DE RESTAURATION

a) LE DEVASEMENT

C'est un travail de restauration de cours d'eau réalisé pour résoudre un dysfonctionnement hydro morphologique.

Aujourd'hui le reprofilage n'est plus possible, néanmoins dans le cadre de travaux écologique, il peut être envisagé sous certaines conditions.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 28 850 mètres de dévasement.



b) DEFENSE DE BERGES

Il s'agit d'assurer le maintien des berges par diverses techniques

On distingue 3 catégories de renforcement de berges :

1-**le tunage bois** consiste en la pose de pieux et de planches en pied de berges, il peut s'accompagner d'un marnage du talus

Pour l'année 2017, il a été réalisé 296 mètres de tunage.

2- **l'enrochement** est préconisé notamment, sur des « encoches » d'érosion importantes. Des rochers de 100 à 500 kg sont déposés et serrés dans les berges.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 1 792.98 tonnes d'enrochement.



3- **des techniques par génie végétal** peuvent être envisagées dans certaines configurations de berges.

L'utilisation de branches de saules vivants en fagot ou en tressage (fascinage et clayonnage) permet de fixer les berges par l'enracinement du végétal.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 110 mètres de défense de berge par génie végétal.



c) TRAVAUX DE RESTAURATION. PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE

Pour l'année 2017, il a été réalisé deux chantiers de restauration écologique (pose d'enrochements, retalutage de berges, pose de clôtures, plantations).

Pour un montant de 53 474.40 € TTC.



d) TRAVAUX DIVERS

- Elagage/abattage
- Elagage avec woodcracker
- Réfection d'ouvrage
- Enlèvement d'embâcles
- Débroussaillage
- Forage
- Aménagement d'enclos



L'ensemble des travaux de restauration s'élève à **498 918.77 € TTC.**

En régie, le montant est de 168 602.21 € TTC.

Par entreprise, le montant est de 330 316.56 € TTC.



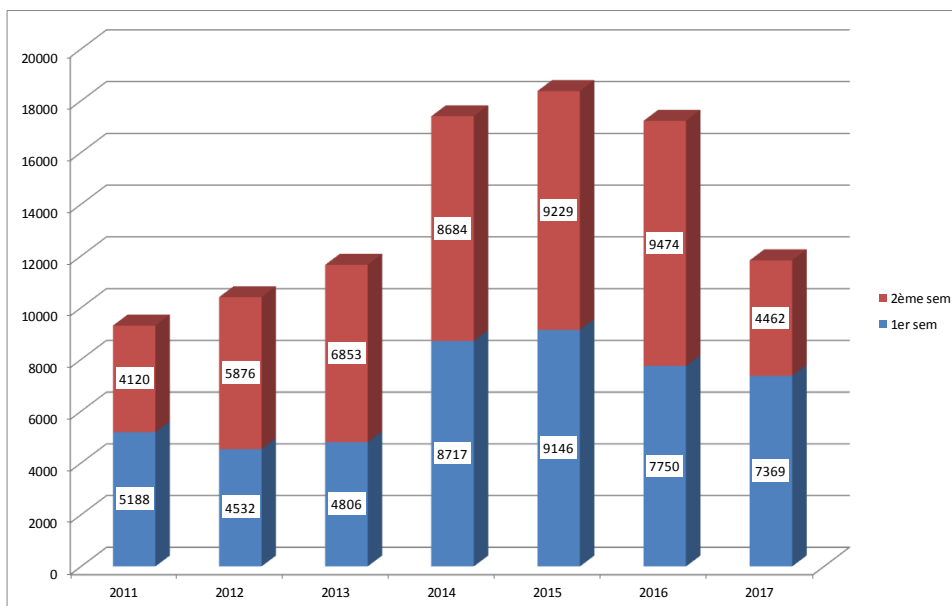
Lutte contre le rat musqué

Bilan des captures sur l'année 2017

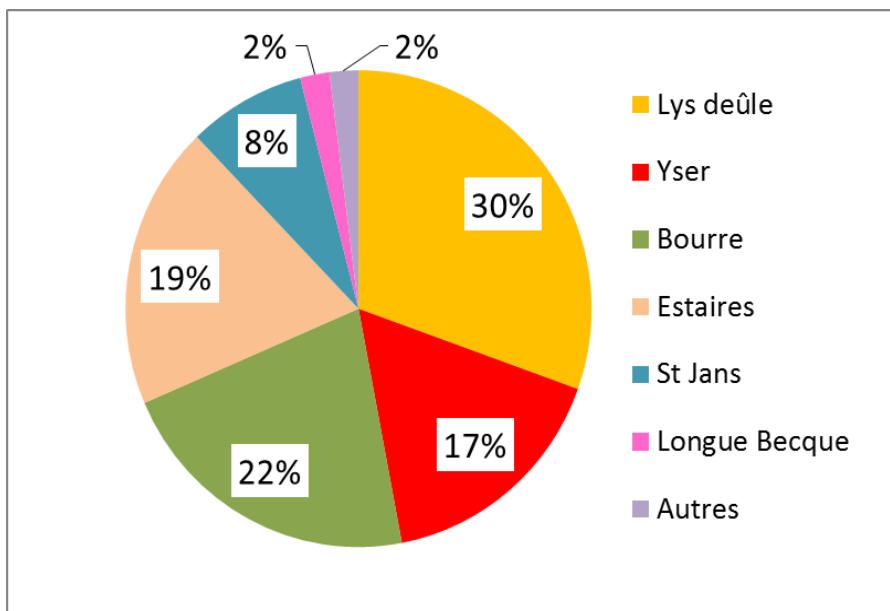
Le nombre de captures est en diminution en 2017

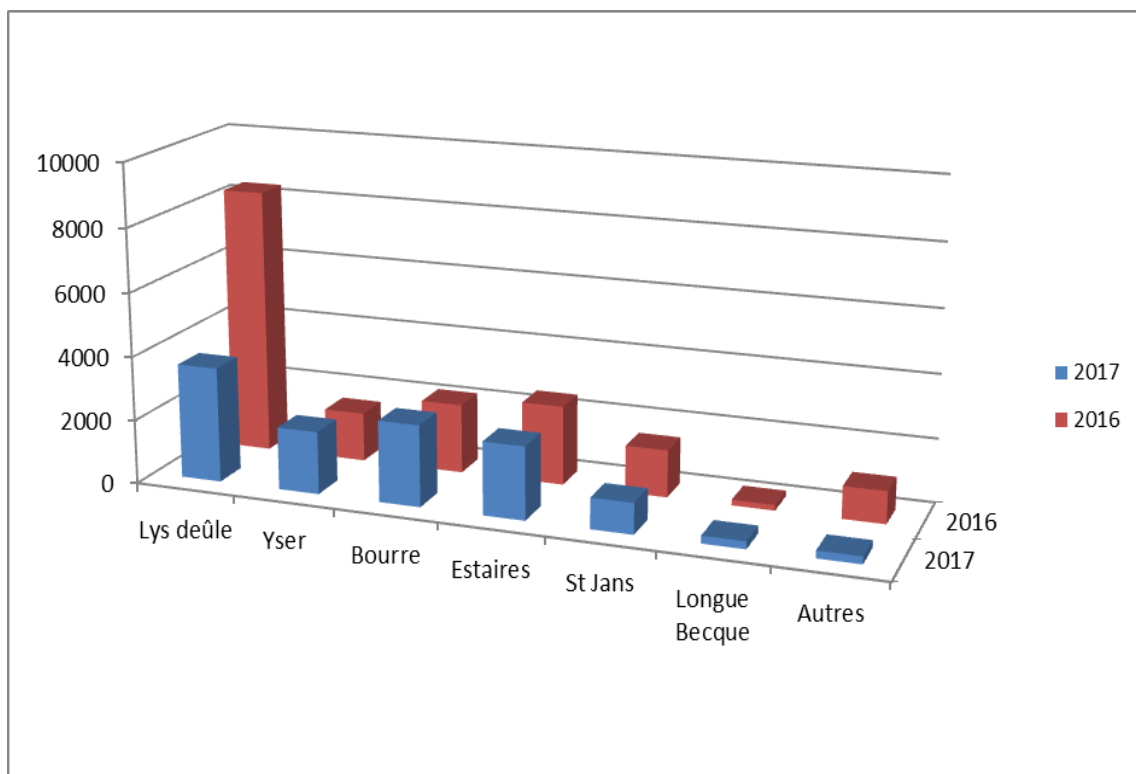
Evolution des prises depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1er sem	5188	4532	4806	8717	9146	7750	7369
2ème sem	4120	5876	6853	8684	9229	9474	4462
TOTAL	9308	10408	11659	17401	18375	17224	11831



Répartition des prises par bassin





	2016	2017	évolution
Lys deule	8363	3605	-57%
Yser	1535	1958	28%
Bourre	2173	2545	17%
Estaires	2483	2280	-8%
St Jans	1479	966	-35%
Phalempin	256	34	-87%
Longue becque	176	241	37%
Libaude	89	34	-62%
SIABNA	569	109	-81%
Extérieurs	101	59	-42%
	17224	11831	-31%

Pôle prévention des inondations

**Direction des Infrastructures
Hydrauliques**

**Direction de la Prévention des
Inondations**

A. Les ouvrages hydrauliques :

1. Les zones d'expansion de crue (ZEC) en construction :

Le coût global de construction de la ZEC de Borre comprenant la phase n°1 et n°2 s'élève à un montant des dépenses de 6 235 414,74 € hors taxe.

En février 2016, lors de sa mise en service, nous avons constaté que les hauteurs des vannes et vantelles du vannage n°1 comme celui du vannage n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de tamponnement fixés dans les arrêtés préfectoraux.

La cote maximale du vannage complètement déployée est de 18.53 m alors qu'elle doit être de 19,63 m



Dans l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2010 modifié par l'arrêté du 6 juin 2012, l'article 1er précise que le volume de tamponnement est fixé à 95 900 m³ pour le vannage n°1 et à 451 300 m³ pour le vannage n°2, soit un volume total de 547 200 m³.

Le 17 juin 2016, une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux étant donné que les objectifs fixés dans les arrêtés préfectoraux ne sont pas atteints.

Au mois de juillet, un protocole a été signé entre Ingerop et l'USAN. Celui-ci prévoit qu'Ingerop finance intégralement les travaux de réparation des deux vannages dont la réalisation des travaux doit s'opérer au cours du dernier semestre.

Au mois de décembre, rien n'a été fait et, de ce fait, l'expertise judiciaire a été relancée en fin d'année.

2. Les zones d'expansion de crue (ZEC) à l'étude :

Pour rappel, la conception préalable de ZEC qui nécessitent la construction de digues et de barrages doit être confiée à un bureau d'études agréé en vertu des dispositions des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement.

• La ZEC de Terdeghem/Steenvoorde :

Ce projet comprend en réalité deux ZEC qui sont situées sur la commune de Terdeghem juste en amont de la commune de Steenvoorde. Le volume de rétention atteint au stade projet (« PRO ») est de 47.470m³. (42.270 m³ pour la ZEC amont + 5.200 m³ pour la ZEC aval). Pour ce faire, il est prévu de construire deux barrages perpendiculairement à la Moe Becque et il n'y a pas, en principe (attente des derniers résultats de géotechnie), de travaux de terrassement.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes de la commune de Steenvoorde contre les risques de crue d'occurrence vicennale.



Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 118 460 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 805 000 € HT. Ce dernier ne prend pas en considération les frais de raccordement aux réseaux publics (EDF, Orange, etc ;).

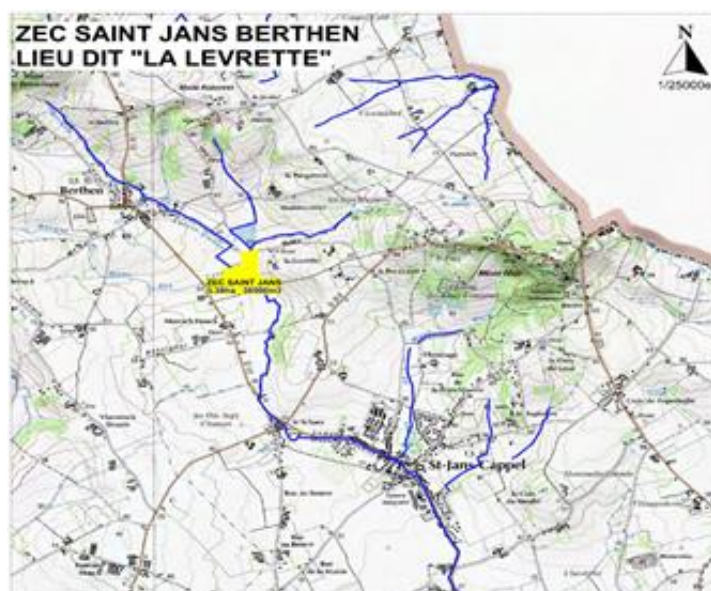
Artélia a présenté au comité de pilotage le projet définitif des aménagements qui a validé les études « PRO » proposées par Artélia.

Cette étude « PRO » sera présentée l'an prochain à la DDTM 59 pour avis avant de déposer la demande d'autorisation environnementale.

Un arrêt d'un an (septembre 2016 à septembre 2017) de l'opération confiée à ARTELIA et à ses délégataires a été observé afin de permettre le bon avancement des négociations foncières. Ces dernières sont conduites par la SAFER et sont en cours afin de réunir les conditions permettant la mise en œuvre de cet aménagement.

- La ZEC de la levrette :

Le projet d'aménagement de La ZEC de la Levrette consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel en aval du chemin de Berthen au Mont Noir et en limite communale de Saint Jans Cappel/Berthen.



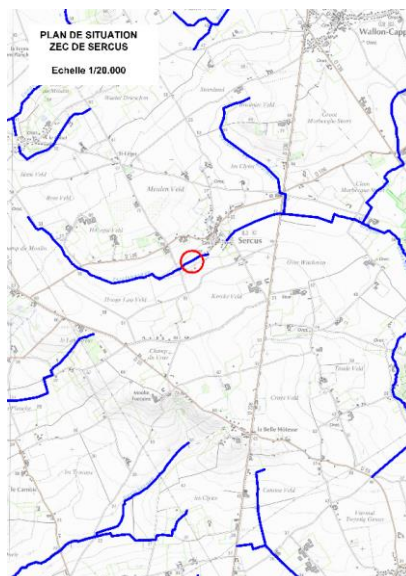
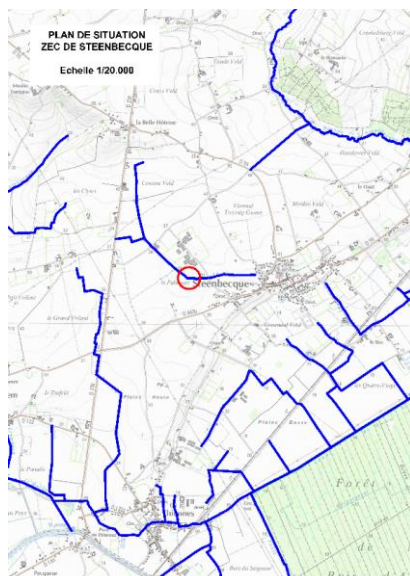
La ZEC de la Levrette est destinée à retenir un volume d'eau de 38 500 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire une digue sur une longueur de 235 mètres perpendiculairement à la Grande Becque de Saint Jans et de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 17 000 m³ de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 3.80 ha.

Les études ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 85 500 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 793 000 € hors taxes.

Les études d'avant-projet ont été présentées au comité de pilotage qui les a validées. Les études de projet définitif sont en cours de réalisation et les résultats sont attendus au premier trimestre 2018.

Là aussi des négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER.

- Les ZEC de Steenbecque et de Sercus :



La ZEC de Steenbecque est destinée à retenir un volume d'eau de 9 000 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire une digue sur une longueur de 100 mètres perpendiculairement à la Petite Steenbecque et le long de la rue Groendal Haut. Il n'est pas prévu de réaliser des travaux de terrassement. La digue sera construite sur des emprises parcellaires de l'ordre de 5 000 m².

La ZEC de Sercus est destinée à retenir un volume d'eau de 7 600 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire en cascade une série de bassin de rétention et une digue perpendiculairement sur la Zercle Becque sur une longueur de 70 m environ. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement dont les cubatures de terre ne sont pas connu actuellement. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 3.39 ha.

Les études de ces deux ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 89 400 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 435 000 € hors taxes.

Les études d'avant-projet ont été présentées au comité de pilotage qui les a validées. Les études de projet définitif sont en cours de réalisation et les résultats sont attendus au premier trimestre 2018.

- **La ZEC du Romarin:**

Aussi appelée « ZEC 14 », celle-ci se situe à Morbecque au lieu-dit « le romarin ». Cet ouvrage est destiné à retenir un volume d'eau d'environ 50 000 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval.

Pour ce faire, il est prévu de construire une digue perpendiculairement sur la Grande Steenbecque sur une longueur de 165 m environ.

Les études de cette ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Artélia » pour un montant de 82 450 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 470 000 € hors taxes.

Les études préliminaires ont été présentées au comité de pilotage qui les a validées. Les études d'avant-projet sont en cours de finalisation même si un rapport partiel a été présenté en septembre. Les résultats de sondages géotechniques complémentaires sont attendus au premier trimestre 2018 afin d'affiner certaines données. Un surcoût de l'ordre de 100.000 € associé à l'ajout d'inclusions rigides permettant de stabiliser l'ouvrage a d'ores et déjà été intégré au coût des travaux.



- **La ZEC des 4 fils Aymon à Méteren :**

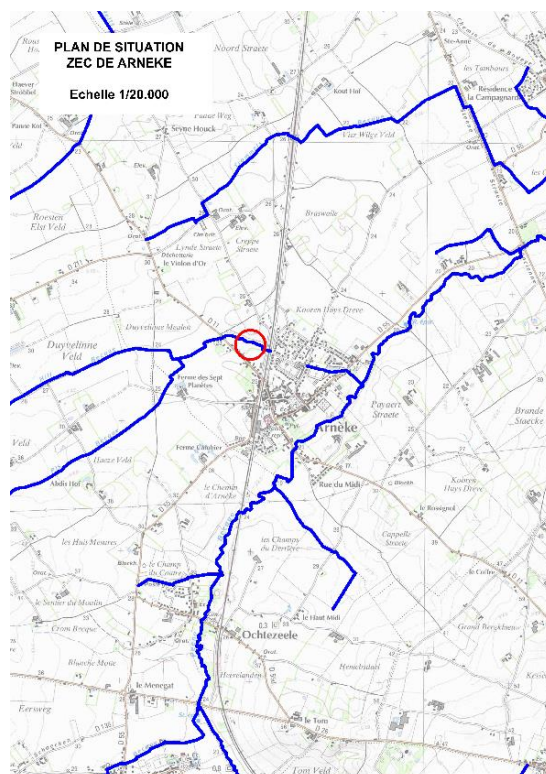
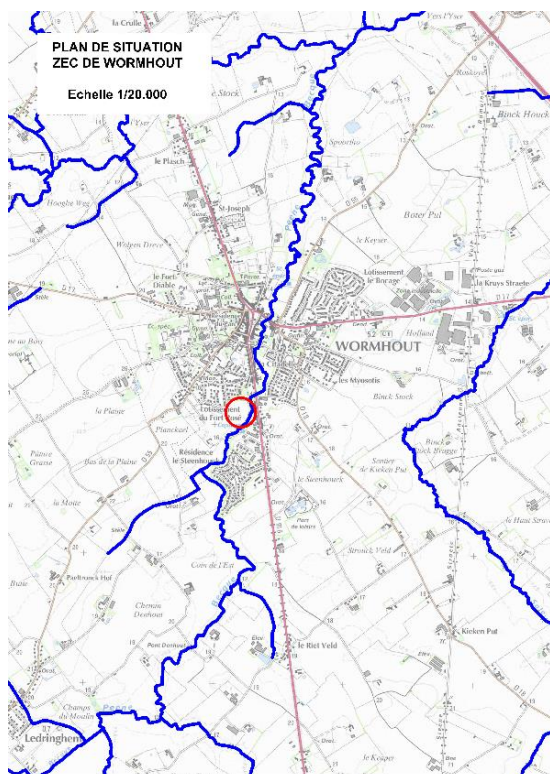
Ce projet concerne l'aménagement des étangs des 4 fils Aymon situé sur la commune de Méteren. Les travaux d'aménagement consistent à dévaser les étangs existant et d'aménager le cas échéant la partie aval de ceux-ci afin d'obtenir un volume de rétention de 122 900 m³ (volume de rétention communiqué par le bureau d'études Hydratec en charge de l'AMC de la Lys dans le cadre d'une étude de faisabilité associée à ce réaménagement).



Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 99 935 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 1 690 000 € HT.

Les études préliminaires ont débutées au mois d'août et celle-ci ont été suspendues au mois de septembre du fait de difficultés associées au foncier (parcelle située à l'aval de l'étang).

• Les ZEC de Wormhout et d'Arneke :



Les ZEC conçues sur la base structurelle des bassins de rétention ne sont pas soumises aux mêmes obligations réglementaires. De ce fait, la Direction des Infrastructures Hydrauliques est chargée comme maître d'œuvre de la conception et de la réalisation de ces deux ouvrages.

La ZEC de Worhmout qui se situe sur la Peene Becque est destinée à retenir un volume d'eau de 16 650 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval. Pour ce faire, il est prévu de construire un bassin de rétention sans limiteur de débit parallèlement à la Peene Becque. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 20 000 m³ de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 1 ha environ.

La ZEC d'Arnèche qui se situe sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée est destinée à retenir un volume d'eau de 8 200 m³ pour protéger les biens et personnes situés en aval. Pour ce faire, il est prévu de construire un bassin de rétention avec un limiteur de débit sur la Pis Becque. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 16 500 m³ de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 2 ha environ.

- **La gestion des terres associées à ces opérations de déblais :**

Les projets listés ci-dessus sont à l'origine d'un volume important de déblais (plus de 100.000 m³ d'après les dernières estimations) qu'il sera nécessaire de gérer pour un coût idéalement réduit au minimum.

Certaines des opérations listées ci-dessus nécessitent des volumes de terres pour constituer les ouvrages hydrauliques (barrages). Lorsque les matériaux déblayés sont de qualité suffisante (résultats des essais géotechniques), ceux-ci peuvent être utilisés sur place. Un programme de mouvement de terres a été élaboré afin d'anticiper cette contrainte et d'envisager la réutilisation des terres extraites au niveau des sites aménagés les plus proches (le coût de transport est très impactant).

Toutefois, des volumes importants de terres ne trouveront pas de projets permettant de les recycler. Dans ce cadre, une consultation des communes a été organisée en 2017 afin de proposer cette terre à des agriculteurs souhaitant niveler leurs terrains. Quelques agriculteurs ont manifesté leur intérêt et ceux sont près de 55 ha de parcelles agricoles qui pourraient bénéficier de ces terres extraites. Néanmoins, avant d'envisager ces opérations de remblais, des précautions doivent être prises notamment sur le volet zones humides et plantes protégées. Ainsi, une étude va être réalisée durant le premier semestre 2018 afin de connaître les possibilités réglementaires d'épandre ces terres sur ces parcelles.

3. Les zones d'expansion de crues (ZEC) ou bassin de rétention (BR) en projet :

Les intempéries du mois de juin 2016 ont incités les élus à envisager d'autres zones d'expansion de crue. De ce fait, ils ont décidé au cours du second semestre de lancer des études de faisabilité pour réaliser de futures zones d'expansion de crue ou bassins de rétention.

Ces études concernent des projets sur le territoire des communes de :

- Ennetière en Weppes : ce projet consiste aux travaux d'aménagement de bassins de rétention existant près du TGV Nord. la SNCF a donné son accord en fin d'année pour les études de faisabilités ;
- Verlinghem : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du corbeau ;
- Bondues : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque dewasiers ;
- Godewaersvelde : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du couvent.



Les études des bassins de rétention sur les communes de Verlinghem et de Bondues ont été intégrées dans le modèle hydraulique Mike réalisé par le bureau d'études DHI (sous-traitant du bureau d'études LIOSE en charge de l'opération). Ceux-ci sont nécessaires pour lutter contre les inondations.

Les études sur la commune de Godewaersvelde sont en cours et les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

4. Le barrage du Grand Dam :

Le barrage du Grand Dam à Morbecque a été restauré voici plus d'une dizaine d'années. Hélas, des fuites sont apparues au droit des bajoyers et, à la lecture des diagnostics, il est préférable de déplacer le barrage en amont du sas existant en brique.



De ce fait, il a été décidé de réaliser une rivière de contournement au droit du barrage et d'adapter la gestion automatisée du barrage des Capucins à Merville pour rétablir la libre circulation des poissons.

Ce projet étant soumis aux mêmes obligations légales des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement a nécessité la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Ce dernier a été conclu avec le bureau d'étude BIEF pour un montant de 61 325 € hors taxes. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € hors taxes.

Le dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé à la DDTM 59 au mois de septembre pour instruction.

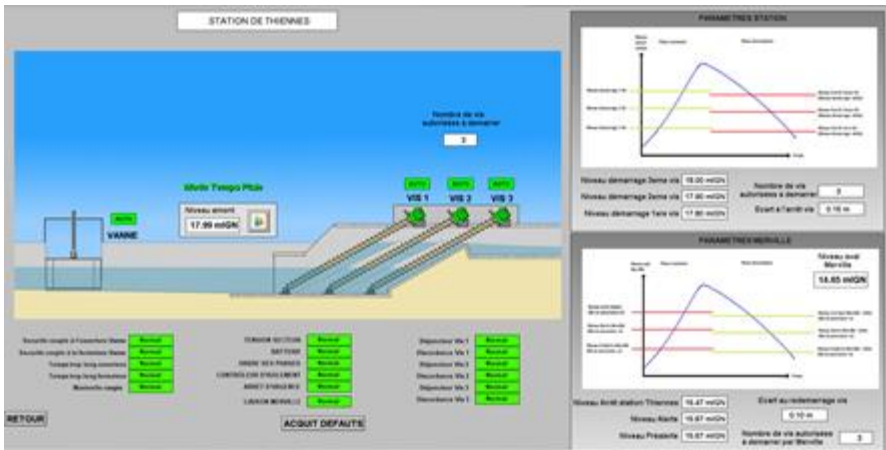
5. La station de pompage de Thiennes

Construite dans les années 1990 et mise en service en 1992, la station de pompage a bénéficié de travaux de restaurations au niveau des automatismes.

En effet, la gestion informatisée à distance des 3 vis de relèvement a été modernisée. Le matériel informatique vétuste a été remplacé par le nouveau système « sofrel ».

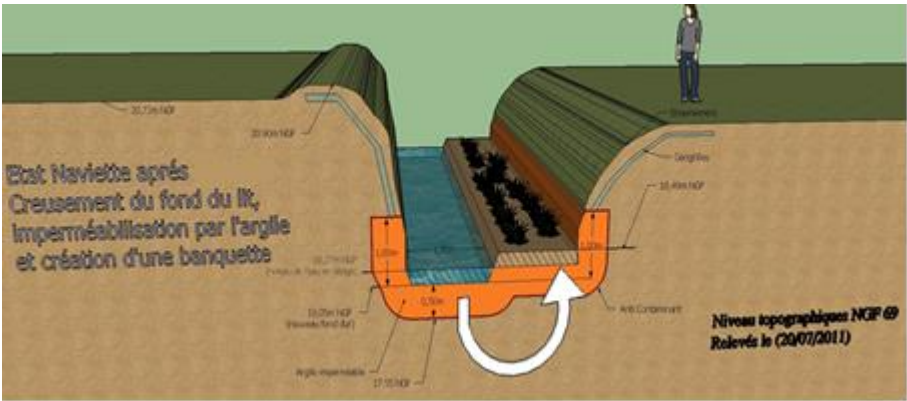
Le nouveau système informatique a été réalisé par l'entreprise CIEMA pour un montant de 39 150.00 € hors taxes.

Le montant total des travaux de remise en état de la station est de 158 694.50 € hors taxes. Désormais, celle-ci est commandée à distance depuis le siège de l'USAN.



6. La Naviette de Seclin :

Bien que ce cours d'eau ait fait l'objet de différentes d'études depuis les années 1992, une convention a été signée cette année entre l'USAN et la MEL pour lancer une mission de maitrise d'œuvre pour concrétiser à terme sur le terrain le projet d'étanchéité de la Naviette de Seclin.



Le montant du contrat de maîtrise est estimé à 350 000 € hors taxes. La participation financière de l'USAN prévue dans la convention est de 175 000 € hors taxes soit 50% du montant initial. Toutefois, celle-ci sera réduite si l'Agence de l'Eau Artois Picardie verse une subvention dans le cadre de ce projet.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été lancé par les Services de la MEL et, selon leur rapport d'analyse des offres, le bureau d'étude « VERDI » a été retenu pour réaliser les études suivies des travaux.

Les prestations seront réalisées pour un montant de 297 000 € hors taxes selon les engagements pris par VERDI.

Les résultats des études préliminaires nous ont été transmis au mois de décembre pour avis.

7. La digue de la Méteren Becque à Merris :

Les intempéries du mois juin 2016 ont causé des dégâts relativement important au droit des digues de la Méteren Becque à Merris.



Avant



Après

De ce fait, il a été décidé de les réparer en plein champ avec des apports de terre et en bordure de voirie avec un rideau de berlinoise.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à la somme de 55 000 € toutes taxes comprises.

8. Le garde-corps de la Maladrerie à Estaires :

Pour sécuriser l'accès à la grille de protection, le garde-corps a été modifié par un portail.



Avant



Après

En outre, ce portail favorisera plus aisément le travail des brigades vertes pour l'enlèvement des embâcles de toutes natures.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 5 000 € toutes taxes comprises.

9. Contrôle des ouvrages/digues

Un protocole d'accord a été rédigé au mois de septembre dans le but de suivre les travaux d'entretien et de réparation de nos ouvrages.

Celui-ci liste tous les ouvrages qui nécessitent des travaux de surveillance et de maintenance.

Les visites périodiques sont consignées dans un registre comprenant des fiches techniques pré-remplies ainsi qu'un guide.

Cette opération a débuté au cours du dernier trimestre. Le retour d'expérience nous permettra ainsi de finaliser ce protocole.

Ce dernier est destiné aux élus pour validation au cours de l'année prochaine

10. Travaux de dévasement des bassins de rétention de Godewaersvelde

Les travaux de dévasement des bassins de rétention « CRESETY » à Godewaersvelde ont été confiés à l'entreprise Lebleu pour un montant de 15 301.00 € HT.



Ces travaux se feront en 2 phases :

- Année 2017 : dévasement des bassins et mise en cordon des terres dans le champ agricole situé à proximité ;
- Année 2018 : Reprise du cordon de terre pour réaliser une diguette en vue d'y implanter une haie et régaler le surplus des terres sur toute la surface du champ

B. Les prestations extérieures :

1. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD)

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2018
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2009	2019	1205 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	30 ha
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	2022	45 ha

2. La 4ème Section des Wateringues :

En janvier 2016, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4ème Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

3. Les Associations Foncières de Remembrement

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 47 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN

HORS SECTEUR USAN : 40 AFR		SECTEUR USAN : 7 AFR
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
IWUY	DEHERIES	RENESCURE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
AVELIN	BETHENCOURT	
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
HELESMES	CAMPHIN EN PEVELE	
BERMERAIN	ESTREUX	
DOIGNIES	GOUZEAUCOURT	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLENCOURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
CYSOING EXTENSIONS	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
SOLESMES	VILLERS OUTREAU	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	

4. Projet d'étanchéification d'un fossé

Noréade a demandé à l'USAN de réaliser le projet d'étanchéification d'un fossé au droit de leurs champs captant à Salomé.



Ce fossé est un affluent de la Rigole Saint Martin sur la commune d'Hantay.

Un projet de convention dans laquelle il est prévu que l'USAN assumera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et parallèlement la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la conception, la réalisation et la réception des travaux a été transmis à Noréade pour avis.

Les modalités de financement de cette opération par Noréade figurent également dans ce projet de convention.

Le montant de cette opération est estimé à 460 000 € hors taxes comprenant la réalisation et le financement des études, des travaux et la rémunération des Services de l'USAN pour leurs prestations.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec le bureau d'études BIEF pour un montant de 367 000 € HT.

C. Autres prestations :

1. La gestion des rejets en assainissement non collectif :

Au cours de l'année, plusieurs demandes de rejet d'eau usée traitée dans nos cours d'eau non domaniaux ont été enregistrées. Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent en permanence à ce la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs. En outre, il est demandé d'installer les micro-stations en dehors des emprises parcellaires de la servitude de passage pour éviter de perturber le passage des engins mécaniques.

2. La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements :

Des lotisseurs ont demandé des avis techniques sur leur projet de création de lotissement en bordure des cours d'eau non domaniaux. De ce fait, les projets doivent prévoir des servitudes de passage d'une largeur 6 mètres en application de l'article 215-18 du Code de l'Environnement pour faciliter le passage des engins mécaniques. En outre, il leur est précisé que les servitudes de passage sont destinées les produits de faucardement et les produits de curage. Quant à la gestion des eaux pluviales, il leur est demandé de limiter le débit de rejet à 2 litres par seconde et par hectare en prenant en considération la superficie totale du lotissement pour les calculs des volumes de tamponnement.

3^{ème} Partie

Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2017

1/ Vue d'ensemble	page 54
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 55
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 56

II. Budget annexe de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2017

1/ Vue d'ensemble	page 58
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 59
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 60

III. Liste des marchés publics page 62

Budget de l'USAN

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 186 022,68	G 4 086 784,04
	Section d'investissement	B 1 981 062,86	H 2 282 760,17

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 870 336,22
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 201 822,30

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 5 167 085,54	=G+H+I+J 9 441 702,73
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 864 200,00	L 350 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 864 200,00	=K+L 350 200,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 186 022,68	= G+I+K 5 957 120,26
	Section d'investissement	=B+D+F 2 845 262,86	= H+J+L 3 834 782,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 031 285,54	= G+H+I+J+K+L 9 791 902,73

Budget de l'USAN

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 6

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 162 300,00	600 125,72	233 289,92		328 884,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 895 000,00	1 554 847,42			140 152,58
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	465 000,00	412 495,43	2 417,20		50 087,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 322 300,00	2 567 468,57	235 707,12		519 124,31
66	Charges financières	175 000,00	98 999,33	28 051,05		47 949,62
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	900,00			9 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 557 300,00	2 667 367,90	263 758,17		626 173,93
023	Virement à la section d'investissement	1 949 120,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	256 000,00	254 896,61			1 103,39
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 205 120,00	254 896,61			1 950 223,39
	TOTAL	5 762 420,00	2 922 264,51	263 758,17		2 576 397,32
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	41 000,00	62 257,01	19 318,00		-40 575,01
70	Produits des services, du domaine et ventes...	200 063,78	206 791,47	700,00		-7 427,69
73	Impôts et taxes	2 734 000,00	2 777 621,70			-43 621,70
74	Dotations et participations	590 000,00	578 726,78	110 400,00		-99 126,78
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 565 063,78	3 625 396,96	130 418,00		-190 751,18
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		4 143,53			-4 143,53
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 565 063,78	3 629 540,49	130 418,00		-194 894,71
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55			194,45
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	327 020,00	326 825,55			194,45
	TOTAL	3 892 083,78	3 956 366,04	130 418,00		-194 700,26
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 870 336,22				

Budget de l'USAN

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 7

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 361 600,00	392 171,50	391 000,00	578 428,50
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	1 377,00	100 000,00	98 623,00
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	395 606,91	126 500,00	156 693,09
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	447 830,08	246 700,00	1 791 469,92
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	4 726 400,00	1 236 985,49	864 200,00	2 625 214,51
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00	289 616,86		75 383,14
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	465 000,00	289 616,86		175 383,14
45...	Total des op. pour compte de tiers	112 000,00	111 803,40		196,60
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 303 400,00	1 638 405,75	864 200,00	2 800 794,25
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55		194,45
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	427 020,00	326 825,55		100 194,45
	TOTAL	5 730 420,00	1 965 231,30	864 200,00	2 900 988,70
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Budget de l'USAN

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	1 084 479,96	350 200,00	138 720,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	112 000,00	111 803,40		196,60
Total des recettes d'équipement		1 685 400,00	1 196 283,36	350 200,00	138 916,64
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	544 077,70	831 580,20		-287 502,50
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régle)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00			
Total des recettes financières		554 077,70	831 580,20		-277 502,50
46...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		2 239 477,70	2 027 863,56	350 200,00	-138 585,86
021	virement de la section de fonctionnement	1 949 120,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	256 000,00	254 896,61		1 103,39
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 305 120,00	254 896,61		2 050 223,39
TOTAL		4 544 597,70	2 282 760,17	350 200,00	1 911 637,53
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 201 822,30			

Budget annexe de l'USAN

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 218 611,42	G 259 679,94
	Section d'investissement	B 80 038,34	H 50 748,50

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 449 382,54
	Report en section d'investissement (001)	D 50 748,50	J

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 349 398,26	=G+H+I+J 759 810,98
-----------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 218 611,42	= G+I+K 709 062,48
	Section d'investissement	=B+D+F 130 786,84	= H+J+L 50 748,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 349 398,26	= G+H+I+J+K+L 759 810,98

Budget annexe de l'USAN

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 017,46	3 875,38			6 142,08
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00	195 546,62			39 453,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	245 017,46	199 422,00			45 595,46
66	Charges financières	25 000,00	15 139,27	4 050,15		5 810,58
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	270 017,46	214 561,27	4 050,15		51 406,04
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	449 382,54				449 382,54
	TOTAL	719 400,00	214 561,27	4 050,15		500 788,58
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	266 000,00	255 457,20			10 542,80
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46	4 222,74			-205,28
	Total des recettes de gestion courante	270 017,46	259 679,94			10 337,52
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	270 017,46	259 679,94			10 337,52
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	270 017,46	259 679,94			10 337,52
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	449 382,54				

Budget annexe de l'USAN

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	379 451,50			379 451,50
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	379 451,50			379 451,50
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	65 394,34		4 605,66
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	70 000,00	65 394,34		4 605,66
45...	Total des opé. pour compte de tiers	405 000,00	14 644,00		390 356,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	854 451,50	80 038,34		774 413,16
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	854 451,50	80 038,34		774 413,16
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	50 748,50			

Budget annexe de l'USAN

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	50 748,50	50 748,50		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		50 748,50	50 748,50		
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	405 068,96			405 068,96
Total des recettes réelles d'investissement		455 817,46	50 748,50		405 068,96
021	virement de la section de fonctionnement	449 382,54			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		449 382,54			449 382,54
TOTAL		905 200,00	50 748,50		854 451,50
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Direction des Moyens de la Collectivité

Les marchés publics

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017

Article 107 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Titulaire du marché	Code Postal et Ville	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification
MARCHES DE FOURNITURES				
Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT				
DME ALMY SA	62210 AVION	FOURNITURE DE CARBURANT LOT 1 - GAZOLE ET FIOUL DOMESTIQUE	Maxi : 53 000,00 €	28/12/2015
SIPLEC	94859 IVRY SUR SEINE	FOURNITURE DE CARBURANT LOT 2 - CARBURANT PAR CARTES	Maxi : 45 000,00 €	06/01/2016
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Mini : 5 000,00 € Maxi : 40 000,00 €	13/04/2016
SAS AUTO EXPO	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP	26 419,50 €	25/10/2017
DME ALMY SA	62210 AVION	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ROUTIER ET NON ROUTIER	Maxi : 80 000 €	10/01/2018
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 208 999,99 € HT				
SAS CIMME SODIMAT	59113 SECLIN	FOURNITURE D'UNE HYDROPELLE	177 000,00 €	03/05/2017
Lot 1 : ORANGE Lot 2 : SFR Lot 3 : ORANGE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ 93634 LA PLAINE ST DENIS CEDEX 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Maxi : 208 000,00 €	01/11/2016

Les marchés publics

MARCHES DE SERVICES				
Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT				
SAS LIOSE	02000 ROYAUCOURT ET CHALIVET	ETUDES HYDRAULIQUES BONDUES VERLINGHEM ET WAMBRECHIES	33 645,00 €	23/03/2017
BIEF	75010 PARIS	MAITRISE ŒUVRE - PROJET NOREADE	31 860,00 €	23/05/2017
SEPIA CONSEIL SAS	75003 PARIS	ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE RELATIVES A LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU SEIN DE L'USAN	50 050,00 €	29/09/2017
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN ET REPARATION D'UN TRACTEUR ROUTIER ET D'UNE SEMI-REMORQUE PORTE ENGIN	Mini : 300,00 € Maxi : 29 000,00 €	09/05/2016
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN, REPARATION ET DEPANNAGE DES VEHICULES DE L'USAN	Mini : 8 500,00 € Maxi : 75 000,00 €	28/12/2016
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCEPTION, SUIVI, CONTRÔLE ET RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE A MORBECQUE	82 450,00 €	28/06/2016
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ETUDE HYDRAULIQUE SUR BONDUES, VERLINGHEM ET WAMBRECHIES	30 811,40 €	14/12/2016
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES RUISSSELLEMENTS	43 684,21 €	14/12/2016
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 208 999,99 € HT				
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MAITRISE ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMONT	99 935,00 €	21/07/2017
IXSANE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ETUDES, INVENTAIRES, SONDAGES, TOPO, PRELEVEMENTS ET ANALYSES	Mini : 25 000,00 € Maxi : 100 000,00 €	07/09/2016

4^{ème} Partie

Rapport d'activités sur le bassin versant de l'YSER

1/ Administratif

Commission de bassin de l'YSER au 31/12/2017

page 65

2/ Technique

Entretien effectué par chaque Direction

page 67

1/ Administratif

Commission de bassin de l'YSER au 31/12/2017

Arnèke	Monsieur	PIERENS	Gérard
	Monsieur	VIDRIL	Sylvain
Bambecque	Monsieur	BONDUEUX	Alain
	Monsieur	DEWITTE	Jean-Pierre
Bavinchove	Monsieur	CUVELIER	Jean-Jacques
	Monsieur	WULLEMS	Régis
Boeschepe	Monsieur	SOHIER	Ghislain
	Monsieur	LEFEVERE	Jean-Noel
	Monsieur	DECANTER	Bertrand
Bollezeele	Monsieur	POUBLANC	Jean-Michel
	Monsieur	DIACRE	Michel
Broxeele	Monsieur	LEURS	Laurent
	Monsieur	LEFRANC	Jean-François
Buysscheure	Monsieur	VANHEEGHE	Pierre
	Monsieur	JOHNSON	Richard
Cassel	Monsieur	POTISEK	Frédéric
	Monsieur	BEUN	Matthias
Eecke	Madame	ROUSSELET	Priscille
	Monsieur	JOURDIN	Rémi
Esquelbecq	Monsieur	RYCKEWAERT	Jean-Paul
	Monsieur	DEBAVELAERE	Christophe
Godewaersvelde	Monsieur	SOODTS	Serge
	Monsieur	MARIS	Gérard
Hardifort	Monsieur	DELASSUS	Bernard
	Monsieur	PROVO	Pierre
Herzeele	Monsieur	FRANCKE	Stéphane
	Monsieur	HAVET	Pierre-André
Hondeghem	Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc
	Monsieur	MERELLE	Fabrice
Hondschoote	Monsieur	VERMERSCH	Jérôme
	Monsieur	SAISON	Hervé
Houtkerque	Monsieur	DERACHE	Daniel
	Monsieur	MARISSAEL	Francis
Lederzeele	Monsieur	BAUDENS	Gérard
	Madame	PACCOU	Annie
Ledringhem	Monsieur	DELASSUS	Christian
	Monsieur	DELABAERE	François

Noordpeene	Monsieur	DRIEUX	Jacques
	Monsieur	LUTUN	Philippe
Ochtezeele	Monsieur	DERAY	Dominique
		1 ^{er} adjoint au maire	
Oost-Cappel	Monsieur	DEGRANGE	Jean-Jacques
	Madame	MOSTAERT	Claudine
Oudezeele	Monsieur	DENAES	Régis
	Monsieur	DRIEUX	François
Oxelaëre	Monsieur	DIEUSSAERT	Stéphane
	Monsieur	DEGRAEVE	Vincent
Rexpoëde	Monsieur	VANDAELE	Jean-Marc
	Monsieur	VANTORRE	Eric
Rubrouck	Monsieur	RICOUR	Pascal
	Monsieur	DEBRUYNE	Arnaud
Saint-Sylvestre-Cappel	Monsieur	BELLENGIER	Benoît
	Monsieur	VAESKEN	Dominique
Sainte-Marie-Cappel	Monsieur	HUYGHE	Francis
	Monsieur	BERTELOOT	Régis
Staple	Monsieur	HUYGHE	Michel
	Madame	CARON-ROELS	Monique
Steenvoorde	Madame	STAELEN	Edith
	Madame	GHELEIN	Martine
Terdegghem	Madame	VISTICOT	Irène
	Monsieur	BEUN	Bernard
Volckerinckhove	Monsieur	BAJEUX	Bernard
	Monsieur	DELAFOSSÉ	Guy
Wemaers-Cappel	Madame	BARROIS	Laurence
		1 ^{er} adjoint au maire	
West-Cappel	Monsieur	GOUSSEN	Pierre
	Monsieur	BYACHE	Bruno
Winnezeele	Monsieur	HEYMAN	François
	Madame	DECLERCK	Myriam
Wormhout	Monsieur	DEVOS	Frédéric
	Monsieur	DEGRAND	Christophe
Wylder	Monsieur	MOUCHIE	Philippe
	Madame	GOUSSEN	Thérèse
Zegerscappel	Madame	CLOET	Lydie
	Monsieur	DEVULDER	Jacques
Zermezeele	Monsieur	WEXTEEN	Patrick
	Monsieur	DASSONVILLE	Joël
Zuytpeene	Monsieur	DESMYTTÈRE	Régis
	Monsieur	BAUDENS	Didier

2/ Bilan Technique

Direction de la Stratégie Environnementale et foncière

1. Etudes

Etudes sur l'entretien des cours d'eau

Le plan de gestion des cours d'eau est destiné à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour les 5 prochaines années. Elaboré dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier de nombreux partenaires, cette étude vise un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations, mission principale de l'USAN.

Le plan de gestion écologique de l'Yser a été validé par arrêté préfectoral le 26 septembre 2016. Ainsi l'année 2017 marque la première année de mise en œuvre des travaux de ce plan de gestion.

Suite à des demandes de travaux, des études topographiques ont été réalisées en régie sur :

- La Gauwe Becque à Esquelbecq (1980 ml)
- La Crulle Becque à Wormhout (3480 ml)
- Le ruisseau Saint Joseph à Wormhout (720 ml)
- La Rommel Becque à Steenvoorde et Eecke (5600 ml)



Figure 1 : L'Yser à la confluence avec l'Ey Becque à Houtkerque

2. Foncier et urbanisme

a. Stratégie foncière

Après la signature d'une convention foncière avec la SAFER en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN poursuit sa réflexion sur la stratégie foncière à mener pour les futurs aménagements hydrauliques prévus dans les PAPI Yser et en particulier à Terdeghem. La profession agricole a été mobilisée sur le sujet au travers de réunions de travail avec la FDSEA et la Chambre d'Agriculture afin de construire un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues. Un groupe de travail composé des membres du bureau a permis également de travailler sur la rédaction du protocole agricole aujourd'hui terminé.

Sur cette base la SAFER rencontre les riverains pour proposer des accords amiables.

b. Gestion foncière

Le territoire de l'Yser s'est doté de plusieurs zones d'expansion des crues ou bassins de rétention durant les 15 dernières années. L'USAN assure la gestion de ces ouvrages souvent restés en propriété des communes. Pour poursuivre le travail engagé en 2016 sur l'établissement de plans de gestion par bassins de rétention, des investigations ont été menées en 2017. Ces plans de gestion ont pour objectifs d'organiser les travaux d'entretien sur les bassins et de définir un planning d'intervention.



Figure 2 : Le grand bassin d'Oudezeele

Le projet vise aussi la lutte contre les espèces invasives (rats musqués et plantes invasives). De la Jussie à grandes fleurs a été identifiée dans une zone humide à Houtkerque au niveau de la frontière. Le projet ECOSYSTEM permettra d'intervenir sur cette plante afin d'éviter sa dissémination dans l'Yser en Belgique



Figure 3: Jussie à grandes fleurs

4. Le SAGE de l'Yser

Le SAGE de l'Yser est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016.

Actions réalisées en 2017

- Mise en œuvre du plan de communication (site internet, réseaux sociaux),
- Rédaction et diffusion d'un dépliant explicatif sur le SAGE,
- Suivi des documents d'urbanisme (PLUI CCFI/CCHF et SCoT Pays Cœur de Flandre),
- Accompagnement technique des communes de Steenvoorde et Godewaersvelde sur l'élaboration d'un zonage pluvial,

• Steenvoorde

Suite à plusieurs réunions techniques, un cahier des clauses techniques a été validé afin de lancer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) sur la base de l'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser. Ce schéma intégrera le fonctionnement du réseau d'assainissement (eaux pluviales et usées) et proposera des actions permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique et la qualité des cours d'eaux.

• Godewaersvelde

Un zonage pluvial est en cours d'élaboration. Des réunions techniques ont été organisées avec la CCFI, Noréade, le Département, le Maire et l'adjoint aux travaux afin de définir les aménagements possibles. Les débits générés ont été calculés par sous bassin versant afin d'être comparés aux débits capables du réseau d'assainissement.

- Mise en œuvre de l'étude sur la qualité de l'eau du bassin versant (campagne de prélèvement ponctuels),

Depuis septembre 2017, un prestataire de l'Agence de l'Eau réalise une campagne d'analyses mensuelles. Ces analyses seront réalisées sur 18 mois sur 10 points de prélèvements en plus des deux stations situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe. Ces analyses concernent : les paramètres physico-chimiques classiques, la bactériologie, les métaux de la DCE et les pesticides. Des mesures de débit sont réalisées par l'USAN au moment des prélèvements.

- Intégration de la disposition A-9.4 du SDAGE 2016-2021 sur les zones humides du SAGE,

Cette disposition demande au SAGE d'identifier les zones à enjeux sur lesquelles des mesures : de préservation doivent être menées, de restauration ainsi que les zones qui permettent le maintien d'une agriculture économique viable en milieux humides. La classification a été validée en réunion de la CLE en décembre 2017 après une période d'un mois pour que les communes et la profession agricole émettent leurs avis.

- Mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels sur les zones humides « à restaurer »,

L'USAN et le CEN ont décidé de s'associer en 2018 dans le cadre d'une convention afin d'améliorer la connaissance des zones humides prioritaires (inventaires faune-flore-habitats) et de proposer des pistes d'actions pour leur préservation, leur gestion et leur valorisation à travers.

- Mise en place d'un groupe technique sur les pratiques agricoles,
- Réalisation d'une brochure transfrontalière sur la réglementation en zone agricole,
- Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser 2016-2020,
- Suivi du PAPI d'intention de l'Yser.

Objectifs 2018

L'année 2018 sera la 2ème année de mise en œuvre du SAGE de l'Yser. Il est prévu de :

a. Partager et mettre en œuvre le SAGE

- Réaliser et diffuser le rapport d'activité 2017,
- Réaliser et diffuser le plan de communication de la CLE du SAGE,
- Assurer la mise à jour du site interne et de la page Facebook.

b. Agir sur les milieux aquatiques et le patrimoine naturel

- Suivi de la mise en œuvre de la convention entre l'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- Suivi de la prise en compte de la classification dans les documents d'urbanisme,
- Suivi des travaux du Plan de Gestion Ecologique 2016-2020 de l'USAN,
- Suivi des programmes de restauration/création de mares et communication,
- Sensibilisation des scolaires.

c. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Etude qualité : rejets et analyses,
- Inventaire des activités des déchetteries.

d. Agir pour la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Diffuser la brochure transfrontalière sur la réglementation en zone agricole,
- Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique et de la filière locale,
- Réaliser le zonage à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif.

e. Prévenir le risque d'inondations

- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des zonages pluviaux,
- Suivi de la stratégie alternative au PAPI de l'USAN.

Les bassins d'Oudezeele ont été étudiés en 2017. Ces documents programment la gestion écologique de la végétation (fauche, taille...), la gestion hydraulique des ouvrages et les aspects de sécurité. Véritables outils opérationnels, ces plans de gestion permettent d'anticiper les travaux les plus importants et d'organiser la gestion annuelle des bassins.

c. Servitudes

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Le service apporte sa contribution sur les PLU et les SCOT, lors de renouvellement ou de leur établissement. En 2017, les dossiers suivants ont été suivis :

- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- SCOT de Flandre Intérieure
- Aménagement foncier de Zegerscappel, Bollezeele, Pitgam et Crochte

d. Extension du réseau de compétence de l'USAN

A la demande des communes, l'USAN étudie les possibilités d'extension de son réseau de compétence en fonction de 4 critères basés sur : l'intérêt hydraulique global (bassin versant) de la voie d'eau, les ouvrages, l'état général du cours d'eau et l'absence de pollution visible.

Pour l'Yser, il n'y a pas eu de demande d'ajout au réseau en 2017.

3. ECOSYSTEM

Ce projet Interreg V a été approuvé en cours d'année 2016. Les premières actions ont pu débuter en 2017.

Le projet ECOSYSTEM regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques.

Sur l'Yser, le projet ECOSYSTEM prévoit la réalisation d'actions de restauration des cours d'eau avec de la plantation de ripisylve, des recharges granulométriques au niveau des ponts.

Bilan Technique

Direction de l'Aménagement et Gestion des Réseaux

I. LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

a) LE FAUCARDEMENT

Ce travail est réalisé par une pelle hydraulique équipée d'un panier faucardeur. Il consiste à faucher la végétation encombrante du lit du cours d'eau.

Le faucardement est principalement effectué en période automne–hiver assurant ainsi l'évacuation optimale des eaux en période la plus propice aux inondations

Un faucardement d'été est assuré sur certains cours d'eau à enjeux afin d'éviter les débordements lors des orages estivaux.



Lors de la campagne 2017-2018, le linéaire de faucardement sur le bassin de l'Yser est de **154 000 mètres linéaire**.

Le faucardement est réalisé en régie et par entreprise, et se décompose de la façon suivante :

En régie : 80 475 mètres linéaire pour un montant de 124 575.30 € TTC

Par entreprise : 73 525 mètres linéaire pour un montant de 63 525.60 € TTC

b) L'ÉPARAGE

Ce travail est réalisé par un tracteur équipé par un bras épareur. Il consiste à broyer la végétation sur les talus des cours d'eau et les digues.

L'éparage est une opération complémentaire au faucardement. L'éparage et le giro-broyage sont également utilisés pour l'entretien des bassins et des ZEC.



Lors de la campagne 2017-2018, sur le bassin de l'Yser **5 310 mètres** ont été entretenues.

L'éparage a été effectué en régie pour un montant de **3 058.56€ TTC**.

c) L'ENTRETIEN MANUEL DES COURS D'EAU

L'entretien manuel sur le territoire de l'USAN est réalisé par des équipes en régie

Ces équipes assurent une surveillance régulière de l'ensemble du réseau et entretiennent les cours d'eau par méthodes douces

- Entretien de bassins (fauche/taille de haies)
- Elagage/abattage/fauche
- Curage de cours d'eau plaqués
- Gestion d'espèces indésirables
- Renforcement par génie végétale, fascinage, clayonnage, boudin de coco ...
- Surveillance du réseau



Les opérations régies d'entretien manuel sur le bassin de l'Yser représentent **98 jours** de présence de nos équipes, pour **21 401 m** d'entretien de cours d'eau .

II. TRAVAUX DE RESTAURATION

a) LE DEVASUREMENT

C'est le travail de restauration de cours d'eau réalisé pour résoudre un dysfonctionnement hydro morphique.

Aujourd'hui, le reprofilage n'est plus possible, néanmoins dans le cadre de travaux écologiques, il peut être envisagé sous certaines conditions.

Pour 2017, il n'a pas été réalisé de dévasement.



b) DEFENSE DE BERGES

Il s'agit d'assurer le maintien des berges par diverses techniques.

On distingue 3 catégories de renforcement de berges :

1-Le tunage bois, consiste en la pose de pieux et de planches en pied de berges, il peut s'accompagner d'un marnage du talus.

Pour l'année 2017, il a été réalisé **59 m** de tunage.

2-l'enrochement est préconisé notamment, sur des « encoches » d'érosion importantes. Des rochers de 100 à 500 kg sont déposés et serrés dans les berges.

Pour l'année 2017, il a été réalisé **1 118.34 tonnes** d'enrochement.



3- **des techniques par génie végétal** peuvent être envisagées dans certaines configurations de berges.

L'utilisation de branches de saule vivantes en fagot ou en tressage (fascinage et clayonnage) permet de fixer les berges par l'enracinement du végétal.

Pour l'année 2017, il n'a pas été réalisé de défenses de berge par génie végétal.



c) TRAVAUX DE RESTAURATION. PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE

Pour l'année 2017, il a été réalisé deux chantiers de restauration écologique (pose d'enrochement, retalutage de berge, pose de clôtures, plantations) sur l'Ey becque à Steenvoorde.

Pour un montant de **53 474.40 € TTC**



d) TRAVAUX DIVERS

- Elagage/abattage
- Elagage avec woodcracker
- Réfection d'ouvrage
- Enlèvement d'embâcles



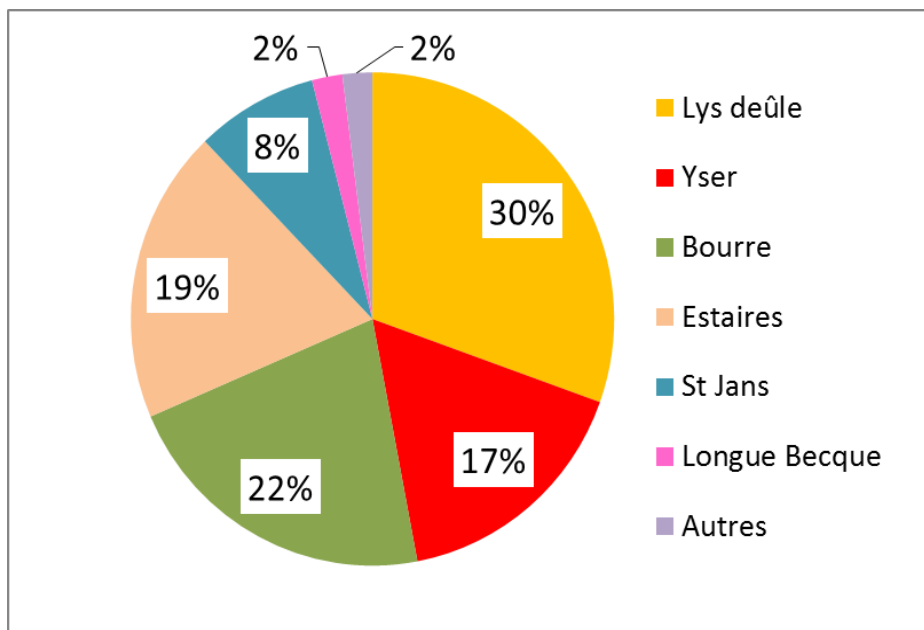
L'ensemble des travaux de restauration s'élève à **114 542.76 € TTC**

En régie le montant est de 59 602.56 € TTC

Par entreprise le montant est de 54 940.20 € TTC

III. Lutte contre le rat musqué

Répartition des prises par bassin



Répartition des prises par commune sur le bassin de l'Yser

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Arnèke	14	11	10	9		107	4						155
Bambecque	10		5										15
Bavinchove		2	7		4	39	16	34	2	2			106
Bollezeele			3	8	6	33	52						102
Broxeele						10							10
Buysscheure		6	15	7	14		6						48
Cassel			3		2		4						9
Eecke	5												5
Esquelbecq			4			18	24						46
Godewaersvelde				2									2
Hardifort	9	4						2	9	12			36
Herzeele			14			6	3	7	5	19			54
Houtkerque				6	23	4	9	5	14				61
Lederzeele	4					1	1						6
Ledringhem	4	4	5		10	81	5	8	12	4			133
Noordpeene	21	28	48	17		20	1	31	20	3	9	18	216
Ochtezeele		4	11			81	5	7	4				112
Oost Cappel													0
Oudezeele			2		10	5	12						29
Oxelaëre		2	9	2	12	46	5		1				77
Rexpoëde			4		7		5						16
Rubrouck	17	12	9	2			2		5		19		66
St Sylvestre	9	3	9	2			9	9	3				44
Ste Marie			5								20		25
Steenvoorde			7	5				13					25
Terdeghem													0
Volckerinckhove			4										4
Wemaers Cappel			2	5	6								13
West Cappel													0
Winnezeele	14	8	4			8		22	9				65
Wormhout			9	6	25	4	28			10			82
Wylder	10	2	11	10			8	17	4				62
Zegerscappele			3	7		12	63	17	7	18		1	128
Zermezeele					6	25	4						35
Zuytpeene	28	6	8	4	20	74	2	1	26			2	171
TOTAL	145	92	211	92	145	574	268	173	121	68	48	21	1958

Bilan Technique

Direction de la Prévention des Inondations

– Un projet de bassin sur la becque du Couvent à Godewaersvelde :

Les intempéries du mois de juin 2016 ont incité les élus à envisager d'autres zones d'expansion de crue. De ce fait, ils ont décidé au cours du second semestre de lancer des études de faisabilité pour réaliser de futures zones d'expansion de crue ou bassins de rétention, notamment sur la commune de Godewaersvelde au niveau de la becque du Couvent. Une étude topographique a été réalisée en 2017 et un projet de conception hydraulique est en cours.

– La lutte contre les ruissellements en zone agricole :

L'année 2017 a été marquée par la conduite d'un nouveau programme de travaux de lutte contre les ruissellements en zone agricole. Ces aménagements, concertés et inscrits au sein d'un dossier de Déclaration d'Intérêts Général (DIG) validé par arrêté préfectoral, ont été mis en place sur les communes de Eecke, Broxeele et Noordpeene . Au total, ce sont :

- 390 mètres linéaires de haies ;
- 354 mètres linéaires de fascines en Saule mort ;
- 6 mètres linéaires de boudins de coco.

Par ailleurs, la première campagne d'entretien des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole confiée à une entreprise a été réalisée en 2017. Un bon nombre de reprises ont dû être assurées par l'entrepreneur du fait, notamment, des conditions particulièrement sèches de la période estivale.

De nouvelles opérations de sensibilisation ont été conduites en 2017 :

- En régie sur la commune d'Oudezeele ;
- Par la Chambre d'Agriculture de région Nord - Pas de Calais sur la commune de Godewaersvelde.

Les conventions d'entretien ont été signées et le dossier de Déclaration d'Intérêt Général est en cours d'élaboration. Selon les délais d'instruction réglementaire, de nouveaux travaux pourraient être envisagés en 2019.

- ### – Le PAPI d'intention de l'Yser (cf. pièce-jointe)
- ### – Réduction de la vulnérabilité :

L'USAN propose à ses communes adhérentes d'améliorer la protection rapprochée des habitations ou immeubles les plus vulnérables aux inondations par la mise en place d'une subvention d'équipement.

Celle-ci est plafonnée à 1.000 € HT par habitation. L'USAN intervient à hauteur de 30% maximum de ce coût plafond.

Ces dispositifs permettent d'apporter une première réponse aux habitants touchés par les inondations puisque les aménagements de ZECs suivent des circuits d'instructions techniques et administratives particulièrement longs.

En 2017, les communes d'Arnèke et d'Ochtezeele ont bénéficié de ce type de cofinancements.

Retour sur la démarche PAPI d'intention de l'Yser et définition des suites à donner aux opérations de lutte contre les inondations

Contexte :

Le bassin versant de l'Yser rencontre des problèmes récurrents d'inondation. La nature du sol favorise le ruissellement des eaux et les cours d'eau « gonflent » rapidement. Les activités anthropiques ont considérablement évoluées sur ce territoire depuis plusieurs décennies et ont entraîné une modification profonde de l'occupation des sols (évolution des pratiques agricoles, urbanisation, ...) qui accentue la sensibilité naturelle de ce secteur. D'autre part, les aménagements réalisés dans les années 60-70 (rectification, recalibrage...) ont fortement bouleversé le comportement du fleuve.

Plusieurs études ont été entreprises par le passé, notamment dans le cadre du Contrat de Rivière et du SAGE de l'Yser, afin de résoudre ces dysfonctionnements. Ainsi, la gestion des inondations s'est organisée autour de plusieurs actions :

- création de 2 bassins de rétention sur la commune d'Oudezeele,
- réhabilitation d'un méandre sur la commune d'Herzeele,
- étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur le bassin versant de la Peene Becque (2006)
- étude globale du fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Yser (2009 - 2012),
- création des bassins CRESETY (Noordpeene, Boeschepe, Godewaersvelde).

Bien que ces opérations aient permis d'améliorer localement certaines situations, des dysfonctionnements demeurent. Les inondations de juillet 2007, mars 2012, novembre 2016, ... ont renforcé la nécessité de définir une stratégie globale en mesure de réduire les conséquences de ces phénomènes. Par ailleurs, nos voisins belges (Région Flamande, Province de Flandre Occidentale) sont très souvent touchés par les débordements de l'Yser et de ses affluents.

C'est dans ce contexte qu'un dossier de candidature à l'appel à projet Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention a été déposé et labellisé en Commission Mixte Inondations (CMI) en avril 2014. La labellisation de ce dossier permet d'obtenir le co-financement de l'Etat sur les études, actions de communication, ... menées sur ce territoire afin de réduire le risque d'inondation.

Ce dossier comprenait notamment :

1. La conduite d'une analyse multicritères (AMC) contenant :
 - un diagnostic complet de la sensibilité du territoire aux inondations,
 - proposant quatre scénarios d'aménagements de protection des biens et des personnes adaptés au territoire,
 - une analyse des coûts et des « bénéfices attendus » (= dommages évités) de la mise en œuvre de ces scénarios d'aménagement (sur les différents enjeux du territoire),
2. Une étude foncière des conséquences de la mise en œuvre de ces aménagements pour la profession agricole notamment,
3. La publication d'un outil de communication à destination du grand public sur la gestion du risque d'inondation à destination du grand public.

Déroulement du PAPI d'intention :

La mise en œuvre du PAPI d'intention s'est essentiellement consacrée à la conduite de l'AMC. Les premiers résultats de modélisations des aménagements proposés ont été obtenus en juillet 2017 et concernaient trois scénarios distincts :



Inondations Wormhout – septembre 2001

1. Scénario 1 : scénario 3 de l'étude conduite entre 2009 et 2012 qui s'appuyait sur la mise en œuvre de ZECs et la lutte contre les ruissellements en zone agricole ;
2. Scénario 2 : évaluation de l'impact hydraulique des propositions foncières formulées par les communes, étendu aux zones humides du SAGE ;
3. Scénario 3 : propositions du nouveau bureau d'études.

D'août à septembre 2017, une phase de concertation a été mise en place par le biais :

- de comités locaux de concertation (CLC), associant la commune inondée et les communes amont censées la protéger,
- des commissions de bassins USAN/commission thématique du SAGE Yser « Hydraulique – Prévention des inondations » afin de définir le 4^{ème} scénario d'aménagements à inscrire au dossier de candidature PAPI complet,
- de rencontres individuelles avec les communes et les acteurs du territoire concernés en octobre.

Une seconde vague de comités locaux de concertation a eu lieu du 13 au 17 novembre afin de présenter les résultats de l'AMC sur le scénario 4 arrêté fin octobre 2017. De cette concertation a résulté un accord de principe des communes consistant à « poursuivre les investigations sans s'engager à réaliser les travaux » sur les 3 secteurs suivants :

- En amont d'Esquelbecq (Yser amont) :
 - Zone d'Expansion des Crues (ZEC) d'Esquelbecq,
 - ZEC de Zegerscappel,
 - En amont de Wormhout (Peene becque) :
 - ZEC d'Oxelaëre (en amont du lieu-dit du Pont-rouge),
 - ZEC d'Arnèke,
 - ZEC de Ledringhem-Wormhout,
 - En amont de Godewaersvelde, sur la Vleter becque.
- En plus de ces aménagements, d'autres ZECs ont été intégrés de base dans chacun des scénarios d'aménagements et repris dans le 4^{ème} scénario à inscrire au dossier de candidature PAPI complet. Il s'agit des aménagements prévus sur les communes de :
 - Arnèke (Pis becque),
 - Wormhout (secteur du Fort-Rosé),
 - Terdegheem (Moe becque).



Conclusions des discussions et suite à donner :

Organisée afin d'orienter les décisions du bureau et du comité syndical de l'USAN qui se réunissait le 13 décembre 2017, la commission de bassin de l'Yser (représentation locale de l'USAN) du 23 novembre n'a pas validé le programme d'aménagements proposé. En effet :

- l'Etat attendait un engagement ferme du maître d'ouvrage (USAN) quant à la réalisation des travaux (allant jusqu'à l'engagement de la DUP si nécessaire) pour participer financièrement au programme d'actions présenté,
- les acteurs locaux ont mis en évidence la nécessité d'organiser des concertations supplémentaires afin de négocier le foncier et ajuster techniquement les projets avant toute décision politique.

De ce fait, seuls les aménagements « avancés » repris en fin de paragraphe précédent et celui sur Godewaersvelde pouvaient être inscrits au dossier de candidature PAPI complet. L'AMC globale de ces projets ne permet toutefois pas d'obtenir les financements de l'Etat pour la réalisation de ces travaux (analyse coûts - dommages évités insuffisante) et ne permet donc pas à l'USAN de déposer de dossier de candidature à l'appel à projet PAPI complet.

Ainsi et afin de tenir compte de la volonté exprimée par le territoire, l'alternative aurait pu être de porter les aménagements à ajuster (ZECs en amont d'Esquelbecq et de Wormhout) au stade de l'avant-projet dans le cadre d'un nouveau PAPI d'intention. Ce scénario permettait d'envisager le dépôt d'un PAPI complet validé « en toute connaissance de conséquences » dans un délai d'environ 3 ans (durée moyenne de réalisation de ces études d'avant-projet avec la concertation agricole associée) et pour un montant d'études complémentaires estimé à 600.000 €, HT (avec la participation financière supposée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de l'Etat).

Toutefois les partenaires réunis au sein du comité technique et du comité de pilotage respectivement les 1^{er} et 4 décembre 2017 ont indiqué qu'il était peut-être temps de prendre du recul par rapport à la stratégie développée jusqu'à maintenant au vu des résultats obtenus. En effet, les démarches consistant en la création de ZECs sont en cours d'élaboration depuis plus de 8 ans sur ce territoire et aucun des aménagements proposés dans ces études n'a vu le jour. Ainsi, la création de ZECs constitue-t-elle la bonne stratégie sur le bassin versant de l'Yser ? Ne peut-on pas envisager une autre stratégie s'appuyant davantage sur la création d'aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole complétés par la création de petits bassins tampons ?

C'est ce scénario alternatif tenant compte des difficultés rencontrées sur le territoire qui a été retenu lors de ces comités techniques, comités de pilotage, bureau et comité syndical de l'USAN.

Celui-ci s'articulerait notamment autour :

- a) d'un engagement fort du territoire en matière de lutte contre les ruissellements en zone agricole. Les aménagements à mettre en œuvre s'appuieraient sur les conclusions d'une étude hydraulique agricole et pourraient engager la collectivité sur l'application éventuelle d'une DUP ;
- b) de la définition d'un espace de mobilité du cours d'eau,
- c) de la mise en œuvre de dispositifs de protections rapprochées,
- d) du rachat des habitations trop souvent inondées,
- e) de la mise en œuvre de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur les secteurs à enjeux.

Avant d'envisager sa mise en œuvre et de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre d'un nouveau PAPI d'intention, l'USAN propose de reconsulter le territoire sur cette base afin de valider localement l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

Bilan Technique

Direction des Infrastructures Hydrauliques

a. Projet d'aménagement de la ZEC Terdeghem/Steenvoorde :

Ce projet consiste à réaliser deux zones d'expansion de crue sur la Moe Becque entre Terdeghem et Steenvoorde. Le marché de maître d'œuvre a été passé au profit du bureau d'études ARTELIA pour un montant prévisionnel de 118 460.00 € HT.



b. Projet d'aménagement de la ZEC d'Arnèke :

Ce projet consiste à réaliser un bassin de rétention sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée Hazebrouck/Dunkerque. La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les Services technique de l'USAN.



c. Projet d'aménagement de la ZEC de Worhmout :

Ce projet consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Peene Becque. La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les Services technique de l'USAN.



d. Travaux de dévasement des bassins de rétention de Godewaersvelde

Les travaux de dévasement des bassins de rétention « CRESETY » à Godewaersvelde ont été confiés à l'entreprise Lebleu pour un montant de **15 301.00 € HT**.

Ces travaux se feront en 2 phases :

- Année 2017 : dévasement des bassins et mise en cordon des terres dans le champ agricole situé à proximité ;
- Année 2018 : Reprise du cordon de terre pour réaliser une diguette en vue d'y implanter une haie et régaler le surplus des terres sur toute la surface du champ